

demain MON TERRITOIRE



— IDÉES ET SOLUTIONS...



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Une opération soutenue par :



Le mot d'Arnaud Leroy, Président de l'ADEME



Les prochaines élections municipales se dérouleront dans un contexte d'urgence environnementale, rien de moins. La question climatique est au cœur des enjeux sociétaux et constitue désormais l'une des principales attentes des citoyens envers leurs élus locaux. Et parce que le maire bénéficie d'une relation privilégiée avec ses administrés, qu'il dispose de moyens d'action pour traduire concrètement les enjeux en solutions sur son territoire, il est un acteur incontournable de la transition écologique. Un acteur qui agit quotidiennement et directement à l'échelle de son territoire et de l'inter-communalité.

Le défi de la transition à mener est de taille et nous savons qu'il nécessitera de repenser nos modes de production, de consommation et plus largement notre façon de vivre. Il faut y voir une formidable opportunité pour redynamiser nos entreprises locales, créer de l'activité et de l'emploi, réinventer les solidarités, améliorer notre cadre de vie. Cette transition, elle se construit d'abord sur les territoires, avec tous ceux qui travaillent au quotidien pour nous nourrir, nous transporter, nous chauffer, gérer nos déchets, bâtir et entretenir nos lieux de vie.

Les 20 fiches du recueil « demain MON TERRITOIRE » ont été conçues pour donner aux candidats et aux élus des clés pratiques pour passer à l'action, ouvrir le champ des possibles à partir des expériences d'autres élus, de petites villes aux agglomérations, grandes aires urbaines ou zones peu denses.

Dans les quatre coins de France, tant en métropole qu'en Outre-Mer, ils sont nombreux à agir, avec les acteurs de leur territoire, pour préparer l'avenir par des actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Fort de sa connaissance et de sa présence sur l'ensemble du territoire, l'ADEME les accompagne, par ses outils, par de l'animation et des aides financières.

Candidat-e aux municipales, vous portez un projet d'avenir pour votre territoire. Avec ces fiches pratiques, nous avons voulu montrer que, pour chaque défi du quotidien, il existe une palette de solutions éprouvées pour engager une transition écologique qui, si elle est désormais inéluctable, puisse également être désirable. Vous aurez 6 années de mandat devant vous pour faire changer significativement votre territoire avec, à la clé, une meilleure qualité de vie, plus de lien social, de solidarité, d'activité et d'attractivité. Puissent ces fiches vous inspirer et vous permettre de devenir, à votre tour, des acteurs de la transition !

Bonne lecture ■

Transformer

mon territoire
avec les habitants

« demain MON TERRITOIRE »



Gouvernance



?

Pourquoi mobiliser citoyens et élus est important pour la transition écologique ?

D'un côté, les Français ont soif de démocratie et souhaitent être davantage associés aux décisions qui les concernent au quotidien. De l'autre, la lutte contre le réchauffement climatique implique de tels changements dans nos modes de vie qu'il est impossible de réaliser cette transition sans l'adhésion du plus grand nombre et une forte mobilisation des élus. La façon de gouverner la cité doit donc évoluer.

Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de mobilité, de gestion des déchets ou d'énergie, la coopération des habitants permet d'inventer des réponses inédites à des problèmes complexes, d'aplanir les conflits locaux autour des projets d'infrastructures, et de mieux répondre aux aspirations de tous.

La participation citoyenne est un moyen pragmatique et enthousiaste de mieux fabriquer la cité de demain, aux côtés d'élus engagés.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **La transition écologique a besoin d'être portée au plus haut niveau. On confie par exemple la stratégie climat au premier adjoint.** Les élus ayant en charge le logement, les transports, l'énergie, le développement économique, les déchets, les espaces verts travaillent ensemble, au sein d'une commission spéciale. Le maître mot : transversalité !
- **On joue la transparence, en renforçant la communication sur les travaux du conseil municipal** en matière de développement durable, les choix envisagés, les résultats obtenus.
- **On met à profit l'expertise des citoyens pour développer des projets ancrés dans la réalité, grâce à la consultation et à la concertation.** Les habitants s'expriment dans des réunions publiques ou par questionnaire. Les formules sont adaptées pour que chacun puisse être partie prenante : jeunes ou seniors, actifs ou retraités, ménages aisés ou précaires. On organise des ateliers participatifs dans les quartiers, dont les membres sont par exemple tirés au sort.
- **On encourage les initiatives venues du terrain, en donnant plus de représentativité et de moyens aux conseils de quartier, aux conseils de la jeunesse, aux jurys citoyens...** On se met à l'heure du budget participatif qui donne aux habitants voix au chapitre sur l'affectation d'une part des deniers communaux. Des commissions mixtes rassemblent habitants, associations locales, élus en charge des dossiers et agents des services techniques afin de co-construire les projets.
- **On forme les élus et les personnels municipaux** à travailler collégialement avec les citoyens.



chiffres
clés

%

72 %

de Français favorables à la mise en place de budgets participatifs dans leur ville.

(Cevipof)

81 %

de Français jugent importante la transparence des débats sur la gestion communale.

(Cevipof)



Ils le font déjà !



Commune des Hauts-de-France

6 500 habitants

Un programme « fifty-fifty » encourage les initiatives collectives.

Portés par un groupe de personnes, une association ou une école, les projets sont soutenus financièrement par la mairie mais réalisés par les demandeurs. Des habitants souhaitent végétaliser leur rue ? La commune fournit bacs et fleurs, à eux de se charger de l'arrosage et de l'entretien.



Ville du Grand-Est

13 151 habitants

L'Agence de la participation citoyenne - structure autonome avec une équipe de 9 personnes - est le chef d'orchestre de sa transition démocratique : conseils participatifs, rendez-vous citoyens, plateforme numérique de débat.

Cette plateforme permet aux habitants de voter sur les projets en cours et de soumettre leurs idées. La proposition d'une personne qui reçoit le soutien de 250 autres est alors examinée par le conseil municipal.



Village d'Auvergne-Rhône-Alpes

1 233 habitants

Mise en place de 8 commissions participatives, se réunissant deux fois par an, dont une commission « Environnement, énergie, mobilité ».

Sous la houlette d'un référent, celle-ci impulse des « groupes action-projet » (GAP). Les volontaires du « gap compost collectif » se retrouvent le 16 du mois pour procéder au retournement du compost ; l'initiative a fait diminuer les plaintes sur les odeurs. Le « gap mobilité » travaille sur l'organisation d'un « pedibus » pour emmener les enfants à l'école et réduire le nombre de voitures à proximité.



Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine

21 000 habitants

Invitation à participer à la production d'énergies renouvelables.

Dans cette collectivité labellisée Citergie, une société citoyenne locale a été créée, sur le modèle d'une coopérative. Le prix de l'action à 50 € permet à tous d'investir, y compris les mineurs. Les sommes collectées auprès des résidents principaux et secondaires sont utilisées pour installer des panneaux photovoltaïques et mener des actions contre la précarité énergétique.



44 %

de Français vivant dans des localités de taille moyenne ont comme **priorité n°1 la préservation de l'environnement.**

(Cevipof)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Consacrer de l'ordre de 5 à 10 % du budget municipal** à des actions proposées et votées par les habitants.
- Encourager les projets citoyens collectifs :** jardins partagés, lignes de « pédibus » pour accompagner les enfants à l'école sans véhicule, coopératives de production d'énergies renouvelables, etc.
- Mettre en place un forum sur le climat et l'environnement, dont les membres sont choisis par tirage au sort parmi les habitants,** en formant un panel représentatif, et dont les recommandations sont soumises au conseil municipal. Chaque année, les choix envisagés sont présentés et débattus en réunion publique.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Manger

bon, sain et local
dans les cantines
de mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Alimentation durable



?

Pourquoi est-il important que la restauration collective propose une alimentation durable ?

La façon dont nous nous nourrissons n'est bonne ni pour notre santé, ni pour la planète. Trop de graisses, de sucres et de protéines animales augmentent les risques d'obésité, de diabète, de maladies cardio-vasculaires et aggravent le changement climatique.

Il faut faire une plus large part aux aliments de saison, produits localement, bio ou issus de l'agro-écologie, mais aussi réduire la consommation de viande et faire la chasse au gaspillage.

Avec 3 milliards de repas servis par an, la restauration collective occupe une grande place dans l'alimentation des Français, petits ou grands. Elle est un des acteurs clés de la transition alimentaire.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **À la cantine et au self, on change de régime.** Les menus proposent moins souvent de la viande mais de meilleure qualité et compensent avec davantage de légumineuses, de céréales et de produits de saison. On revoit les cahiers des charges, en introduisant des clauses sur la présence de labels alimentaires, d'indications géographiques, de repas végétarien...
- **On réorganise l'approvisionnement, en privilégiant les circuits courts.** Se fournir chez les agriculteurs du territoire leur permet de soutenir une activité économique locale, de réduire les transports et les pertes, ainsi que de mieux connaître la qualité et l'origine des produits.
- **Les collectivités ont l'obligation de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines dont elles assurent la gestion.** On intensifie la démarche. Par un plan d'actions efficace, il est possible de réduire de 50 % les denrées qui partent à la poubelle. Les économies réalisées permettent alors d'introduire plus de produits bio, sans augmenter le prix de revient des repas.
- **On travaille sur les causes du gaspillage** (type de menus, taille des portions, nature des aliments, gestion des restes...). On ajuste le projet en recueillant l'avis des usagers. On forme le personnel de restauration. Les élèves sont sensibilisés avec des outils pédagogiques adaptés.
- **L'ensemble de ces actions peuvent constituer un « projet alimentaire territorial » (PAT),** avec l'aide de l'Etat, pour soutenir les filières agricoles locales et sensibiliser les citoyens consommateurs : du gagnant gagnant !

chiffres
clés

%



1 kg

de viande émet **5 à 30 fois plus**
de CO₂ qu'1 kg de céréales.

(ADEME)

30 %

du transport de marchandises est
consacré aux **denrées agricoles**
et alimentaires.

(ADEME)



Ils le font déjà !



Commune
d'Occitanie
10 500
habitants

Forte de son Agenda 21 et de sa maison d'éducation à l'alimentation, cette commune a construit un projet alimentaire territorial (PAT) exemplaire.

L'ambition est d'atteindre la souveraineté alimentaire en développant une agriculture et une alimentation durables. Les cantines proposent depuis plusieurs années des produits 100 % bio, d'approvisionnement majoritairement local, à budget constant grâce à une baisse parallèle de 80 % du gaspillage alimentaire. Le Plan Local d'Urbanisme a permis de tripler les surfaces agricoles contribuant à l'autosuffisance alimentaire du territoire (aide à l'installation d'agriculteurs certifiés AB). Le défi actuel de la collectivité est de partager ses projets avec d'autres collectivités européennes pour montrer par l'exemple l'intérêt pour tous de la démarche.



Petite
commune de
Martinique
1 360
habitants

Développement d'un projet alimentaire territorial (PAT), regroupant 10 projets cadres, avec le soutien d'une association locale.

Il s'agit notamment de structurer l'offre agricole en réponse à la demande alimentaire du territoire, et plus spécifiquement aux besoins de la restauration collective de la ville. Après une phase de diagnostic et d'élaboration, le PAT est actuellement mis en œuvre, parallèlement à une démarche de labellisation.



Ville d'Île-
de-France
45 000
habitants

Sus au gaspillage alimentaire ! Les cantines proposent une version « appétit de moineau » ou « faim de loup », des bars à salades et à desserts, ainsi que des fruits épluchés et disponibles en quartier.

En six mois, la perte par plateau est passée de 160 à 115 grammes. Les restaurants scolaires sont équipés de « tables de tri ».

Aidés de pictogrammes, les enfants séparent eux-mêmes les déchets alimentaires, qui sont ensuite valorisés par compostage ou méthanisation. Un gros travail de pédagogie, avec le service environnement de la ville, a été réalisé auprès de chaque classe et du personnel de restauration.

150-200 g

gaspillés chaque jour et par personne dans la restauration collective.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Encourager d'autres habitudes alimentaires** en proposant au moins deux repas végétariens par semaine à la cantine.
- Diviser par deux les pertes alimentaires** à horizon de 6 années dans les restaurants gérés par le territoire.
- Intégrer un pourcentage croissant de produits locaux** dans les menus grâce à des partenariats avec les agriculteurs.
- Améliorer la qualité et la durabilité de mes approvisionnements** en m'appuyant sur les référentiels et les labels reconnus.



Les labels alimentaires

4 labels environnementaux officiels signalent les produits issus de l'agriculture biologique (AB français et européen), ceux issus d'une exploitation à haute valeur environnementale (HVE) et ceux provenant de la pêche durable.

D'autres labels, encadrés par les pouvoirs publics, désignent la qualité ou l'origine des produits : Label rouge, AOC (Appellation d'origine contrôlée), IGP (Indication géographique protégée).



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Produire

une énergie propre pour mon territoire



Pourquoi est-il important que mon territoire soutienne les alternatives aux énergies fossiles ?

Les énergies vertes sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis la loi de transition énergétique de 2015, les collectivités sont encouragées à produire de l'énergie renouvelable à partir de soleil, vent, biomasse et géothermie.

Pour chauffer des bâtiments communaux via un réseau de chaleur urbain. Ou pour alimenter en électricité des équipements publics.

Ces projets assurent des retombées positives : une énergie à un coût peu élevé et maîtrisé, la valorisation des ressources naturelles locales et une source de revenus pour le territoire grâce à la revente d'énergie.

Ces projets permettent aussi de développer l'activité économique et créer de l'emploi. Ils renforcent l'attractivité du territoire, en protégeant l'environnement.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas** : commencer par un diagnostic des consommations du territoire pour identifier les pistes d'économies. Pour ce qu'on ne peut pas réduire, on envisage de passer aux énergies renouvelables.
- **Édifices publics, terrains de sport, centres de loisirs...** on équipe le patrimoine communal d'installations alimentées par des énergies renouvelables pour la fourniture d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité. On choisit en fonction du gisement et des contraintes locales : solaire, bois, géothermie... et on se pose la question des énergies renouvelables à chaque renouvellement des équipements !
- **On valorise les toitures, friches urbaines, abribus...** en y installant des panneaux solaires qui permettent au territoire de produire sa propre énergie.
- **On remet à plat les contrats de fourniture d'énergie du territoire.** Des clauses sont introduites dans les marchés afin de privilégier les offres vertes. Pour l'électricité, on privilégie celles qui offrent des garanties d'achat de l'électricité directement auprès des producteurs de renouvelables.
- **On crée un cadre favorable à l'émergence de projets** : dans le plan climat-air-énergie territorial, on lance des études pour jauger le potentiel des renouvelables sur le territoire et les futurs besoins (quartier, équipements publics...), on intègre des obligations d'utilisation d'énergie verte locale dans les constructions neuves, on explore les pistes de partenariat public-privé.
- **Parc éolien, ferme solaire, chaufferie biomasse... on profite des travaux de voirie pour envisager un réseau chaleur.** Portées par des projets citoyens, où les habitants volontaires s'impliquent au niveau de l'investissement et de la gestion aux côtés de la collectivité, ces installations se réalisent plus aisément parce qu'elles sont mieux acceptées.

chiffres
clés

%

92 %

de Français favorables au développement des énergies renouvelables.

(ADEME)

54 %

de Français prêts à soutenir l'essor des énergies renouvelables dans leur région en investissant une partie de leur épargne.

(ADEME)





Ils le font déjà !



Communes d'Auvergne-Rhône-Alpes & d'Occitanie

1 430 habitants

Un parc de 7 éoliennes produit l'équivalent de la consommation électrique de 11 000 foyers de 4 personnes (hors chauffage).

Le montage collectif et citoyen du projet a réuni 180 personnes du territoire qui ont mobilisé 2,3 millions d'euros d'épargne, aux côtés des collectivités locales et d'un opérateur en énergies vertes pour un investissement global de 28 millions d'euros. Les habitants actionnaires sont impliqués dans la gouvernance du parc.



Commune d'Auvergne-Rhône-Alpes

4 100 habitants

Jouer la carte du soleil, avec l'installation de panneaux solaires thermiques, qui ont permis de réduire de 73 % la consommation de gaz du centre nautique et sportif. Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque est sur la table, avec la perspective de fournir en énergie les trois stations de pompage et du traitement de l'eau.



Ville de Bourgogne-Franche-Comté

35 000 habitants

Une chaufferie alimentée par des matières végétales récupérées sur le territoire permet d'alimenter l'équivalent de 5 800 logements en économisant près de 11 000 tonnes de CO₂/an.

L'énergie produite est distribuée via un réseau de chaleur urbain de 5,3 km auprès d'équipements sportifs, d'établissements scolaires et de logements sociaux.



Ville des Hauts-de-France

6 274 habitants

Le premier parc éolien exploité par une régie municipale et ses 4 éoliennes assurent la moitié de la consommation électrique des 6 000 habitants.

Les bénéfices profitent à la population sous plusieurs formes, avec des travaux de sécurisation du réseau électrique et de rénovation énergétique des bâtiments, des actions de maîtrise de l'énergie et des aides à l'équipement de chauffe-eau solaire ou de poêle à bois.

+39 %

C'est la **progression en 10 ans, des emplois sur le marché des énergies renouvelables** : 97 000 personnes travaillaient dans ce secteur fin 2017.

(ADEME)

26 milliards d'euros :

Chiffre d'affaires du **secteur des renouvelables** en 2017.

(ADEME)

16 %

Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la France en 2017, contre 6,6 % en 2007.

(CGDD)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Installer des énergies renouvelables** sur les équipements communaux qui s'y prêtent.
- Installer des bornes de recharges pour véhicules électriques**, si possible alimentées par des panneaux solaires.
- Porter un projet citoyen de production d'énergie verte**, dans lequel les habitants peuvent investir et prendre part aux décisions.
- Rendre obligatoire l'utilisation d'une énergie renouvelable** dans toute nouvelle construction communale.
- Alimenter l'éclairage public et les équipements communaux avec de l'électricité d'origine renouvelable.**



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



010970

Économiser

l'énergie dans mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Économies d'énergie



?

Pourquoi est-il important de réduire l'énergie consommée dans mon territoire ?

Les mairies, les écoles, les centres sportifs... tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation du territoire. Et l'éclairage, lui aussi, s'il est vétuste, est un poste très énergivore. Tout cela représente un coût important pour les communes.

Et ceci contribue aussi au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre. Les collectivités doivent passer à l'action pour maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine. Pour réduire leur facture énergétique. Pour agir en faveur du climat. Et pour montrer la voie aux citoyens et acteurs économiques qui, eux aussi, doivent être mobilisés pour réussir la transition écologique.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On agit à la fois sur les équipements et sur les pratiques des utilisateurs**, car seule cette combinaison est gage de succès.
- **On met en place un suivi des consommations sur le patrimoine du territoire, incitation à une gestion plus rigoureuse.** Cette seule initiative peut conduire à une baisse de 10 % des dépenses, sans investissement dans la performance énergétique des bâtiments. On se fait aider par un syndicat départemental d'énergie, par une agence locale de l'énergie et du climat ou par un conseiller en énergie partagé. Pour aller plus loin, on réalise un audit énergétique pour identifier d'autres initiatives possibles.
- **Sans remettre en question la sécurité des personnes, on convertit l'éclairage public à la sobriété.** On le réduit pendant les heures creuses. On utilise des LED pour les illuminations de Noël. On fait respecter la réglementation sur l'extinction des vitrines des boutiques et des publicités lumineuses. Dans les bâtiments publics, on veille à éteindre la lumière aux heures de fermeture.
- **La participation des personnels est un atout essentiel : leur mobilisation, leurs idées, leurs expérimentations... sont autant de gages d'appropriation collective et de succès.** On sensibilise les agents aux bonnes pratiques d'un usage économe des outils informatiques : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre les appareils la nuit, gérer ses courriers électroniques - en nettoyant sa messagerie, en éliminant les pièces jointes ou destinataires inutiles. On limite aussi l'utilisation de l'audiovisuel, dans les halls d'accueil ou les cafétérias.
- **On lance une stratégie de rénovation de son bâti, avec un plan d'action axé en priorité sur l'efficacité énergétique.** Isolation, amélioration de la régulation de chauffage, mise en place d'un contrat de performance énergétique sont autant d'outils qui permettent d'atteindre cet objectif. On renforce l'entretien des systèmes de chauffage au-delà de l'inspection quinquennale obligatoire, afin d'identifier rapidement les dysfonctionnements synonymes de gaspillage.
- **On introduit un critère de performance énergétique dans le cahier des charges des marchés publics.** On vise ainsi l'exemplarité dans les programmes de construction, la location de locaux, la rénovation des bâtiments, les prestations de chauffage, le renouvellement des véhicules ou des équipements de bureaux.

Et bien sûr, en cas d'investissements nouveaux ou de rénovation du bâti, on met la performance énergétique au cœur du projet !



chiffres
clés

%

4 %

c'est la part moyenne de l'énergie dans le **budget d'une municipalité.**

(ADEME)

31 %

de la consommation des **bâtiments communaux** provient des **écoles.**

(ADEME)



Ils le font déjà !



**Collectivité de
Guadeloupe**
30 547
habitants

Labellisée Cap Citergie, elle s'est organisée pour atteindre l'objectif de réduire de 20 % les consommations énergétiques de la commune d'ici 2020.

Parmi les actions déjà mises en œuvre, la ville a intégré et systématisé des prescriptions énergétiques dans la construction et la rénovation des bâtiments, en travaillant sur le confort thermique via le bioclimatisme (protection solaires extérieures, ventilation naturelle, isolation de toiture...) plutôt qu'en ayant recours à la climatisation. Elle a également équipé tous les lampadaires de la ville avec des lampes basse consommation et installé dans les bureaux de la collectivité des éclairages à LED. Les toitures des écoles ont été recouvertes de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaires. Enfin, le personnel communal a été formé aux éco-gestes et à l'éco-conduite.



**Ville des Hauts-
de-France**
40 000
habitants

À l'occasion du renouvellement du marché de maintenance du chauffage, cette ville a conclu un Contrat de performance énergétique avec le prestataire pour réduire la consommation de 60 bâtiments les plus énergivores (écoles, salles de sport...).

Celui-ci s'engage à une baisse de 21 % minimum après cinq ans, avec une prime à la clé si l'objectif est dépassé. Les économies réalisées par la municipalité seront réinvesties dans la performance énergétique du bâti.



**Collectivité de Nouvelle-
Aquitaine**
75 404
habitants

Engagée dans la démarche Citergie, elle s'est dotée d'un plan d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti qui encourage la mutualisation des espaces par les associations, leur responsabilisation dans leur usage des fluides et prévoit des solutions innovantes en matière de gestion des salles et de l'énergie. Cette stratégie immobilière a permis des économies d'énergie majeures, ré-investies dans des installations de production de chaleur renouvelable pour le patrimoine public de la collectivité et le changement de fournisseur d'électricité pour une trentaine d'établissements (écoles, crèches, salles communales).

- 60 %

d'énergie consommée d'ici 2050 : c'est l'objectif fixé aux collectivités alors que leur consommation a augmenté de 4 % entre 2012 et 2017.

(ADEME)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Donner un cap fort**, avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'énergie des services municipaux en 10 ans.
- Placer la performance énergétique au centre de mes investissements et de mes rénovations.**
- Éteindre l'éclairage public** aux heures les moins utiles.
- Engager mon territoire dans le programme Cit'ergie**, qui accompagne et labellise les collectivités mettant en œuvre une politique climat-air-énergie ambitieuse.



Cit'ergie

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui **récompense les collectivités** pour la mise en œuvre d'une **politique climat-air-énergie ambitieuse**.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



010970

Être exemplaire

avec une **gestion durable** de mon territoire



?

Pourquoi est-il important d'adopter un fonctionnement exemplaire pour la préservation de l'environnement ?

L'activité quotidienne des services d'une municipalité, comme celle de toute organisation, laisse une empreinte environnementale - déchets, consommation d'énergie, pollution liée aux déplacements. En prenant des mesures pour réduire ces impacts, la collectivité peut gagner sur plusieurs plans (gains économiques, de fonctionnement, de bien-être au travail...) et aligner ses engagements et ses actes.

En adoptant des pratiques plus vertueuses, la collectivité gagne aussi en cohérence et en légitimité. C'est indispensable pour échanger avec les habitants sur ce qu'il est possible de faire à leur niveau en montrant que la collectivité fait elle-même des progrès. Et les convaincre de changer leurs habitudes. Cette démarche implique de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, des investissements et surtout une mobilisation du personnel.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

Devenir une municipalité éco-exemplaire ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Le projet se décline sous de multiples facettes :

- En diminuant les consommations (énergie, eau, et globalement de tous les intrants) dans les bâtiments du territoire,
 - En privilégiant les alternatives à la voiture individuelle pour les rendez-vous professionnels,
 - En réduisant les déchets de bureau,
 - En pratiquant des achats responsables,
 - En gérant mieux ses restaurants administratifs.
- **On réalise un diagnostic en passant au crible** les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et les kilomètres parcourus. On évalue aussi la quantité de déchets produite. C'est une étape importante pour connaître les perceptions des agents, identifier les résistances et réfléchir avec eux à des actions qui impliqueront ces derniers dans leur mise en place.
- **On pose des clauses environnementales dans la passation des marchés publics :** produits écolabellisés ou équivalents, garanties d'origine pour l'électricité verte, prestataire en démarche ISO 14 001...
- **On sensibilise les employés communaux aux bons gestes :** impression recto-verso des documents pour ne pas gâcher le papier, mise en veille des ordinateurs pour économiser le courant, mise en place d'une indemnité kilométrique vélo, incitations pour les déplacements en transports en commun, formation à l'éco-conduite, formation à la communication durable, etc.
- **On change sa politique d'achats.** On prend le temps d'évaluer les besoins réels, afin de limiter les surplus et le gaspillage. On privilégie les matériels robustes, les consommables rechargeables et réutilisables plutôt que les matériels jetables. On privilégie aussi les produits écolabellisés. On groupe les commandes afin de diminuer les transports et les emballages.
- **La vie d'une commune est rythmée par différentes manifestations (festival, événement sportif, animation...).** On repense leur organisation afin de réduire les impacts sur l'environnement. En choisissant un lieu accessible en transport en commun ou à vélos ; en faisant la chasse aux déchets, en faisant le choix du réutilisables pour les stands et les équipements.

chiffres
clés

%



80 kg/an

de papier consommés par
chaque agent de la collectivité.

(ADEME)

2 Mt CO₂

émises chaque année par les
collectivités territoriales par leur activité.

(ADEME)



Ils le font déjà !



Ville de Bourgogne-Franche-Comté
116 600 habitants

Une diminution de la consommation d'énergie des équipements sportifs, plus gros consommateurs d'énergie de cette ville, avec 35 % des dépenses énergétiques totales.

Les agents de la direction des sports ont suivi une formation de quatre jours réalisée par une association spécialisée sur la sobriété énergétique. Les participants ont d'abord pris conscience des enjeux avec une information sur les chiffres. Puis ils ont été mis à contribution sur la façon de réduire les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau. Ce sont leurs suggestions qui ont été présentées à la direction des sports. Voilà qui facilite ensuite la mise en application...



Petite commune de Nouvelle-Calédonie
2 500 habitants

Mairie construite selon la norme HQE.

Elle est une des premières administrations sans climatisation. « Une mairie tournée vers l'avenir, qui s'appuie sur son passé », avec une architecture de contexte qui prend en compte le lieu, l'environnement social et les éléments naturels (eau, végétal, minéral...). Son implantation s'inspire de l'organisation traditionnelle de l'habitat Kanak.



Agglomération de Nouvelle-Aquitaine
162 000 habitants

Un regroupement des services achats de la ville et de l'agglomération au sein d'une direction « développement durable » dans une démarche d'appropriation du sujet.

Chacun dans son cœur de métier a été formé : il n'y a pas un référent unique sur les achats publics responsables, mais une démarche et des outils au service de tous, qui sont aujourd'hui systématisés. Les équipes, accompagnées par une structure spécialisée en santé environnement, ont ainsi remis à plat le marché de fournitures de produits d'entretien en incluant des spécifications sociales et environnementales. On estime les gains économiques du passage aux nouvelles pratiques à 28 000 € par an. Outre la réduction des références, la gestion des stocks a été fortement optimisée.



Commune de Normandie
6 100 habitants

Une large place aux énergies renouvelables.

Près de 1 600 m² de panneaux solaires ont été déployés sur une école, permettant d'alimenter en électricité non seulement l'établissement mais aussi le gymnase et la piscine. L'église s'éclaire avec les tuiles photovoltaïques posées sur son toit, dont le courant sert aussi à sonner les cloches. Les bâtiments municipaux sont chauffés au bois, les voitures électriques... La facture d'énergie a été réduite de 50 %.

21 %

de l'électricité des bureaux est consommée par **l'informatique.**

(ADEME)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Revoir ma **politique d'achats** pour privilégier des produits et services plus respectueux de l'environnement.
- Organiser les manifestations du territoire, en **privilégiant une démarche responsable**.
- Désigner des « référents »** au sein des services de la municipalité qui portent le projet d'éco-exemplarité sur le terrain.
- Mettre à disposition du personnel des **gobelets réutilisables** plutôt que des gobelets jetables pour réduire les déchets et symboliser la démarche d'ensemble.
- Modifier les clauses des marchés publics en intégrant des **critères de développement durable**.

Cit'ergie



Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui **récompense les collectivités** pour la mise en œuvre d'une **politique climat-air-énergie ambitieuse**.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



010970

Diminuer

l'empreinte écologique
des bâtiments de
mon territoire



« demain MON TERRITOIRE »

Construction & rénovation éco-responsables

?

Pourquoi améliorer la performance environnementale des bâtiments est important ?

Le secteur du bâtiment est un des plus gros consommateurs d'énergie. En agissant sur le parc de logements, de bureaux et de bâtiments publics du territoire, la municipalité peut avoir un vrai impact sur le bilan carbone du territoire. La loi de transition énergétique fixe ainsi une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics, notamment que toute nouvelle construction soit « à énergie positive » et « à haute performance environnementale ».

Mais l'enjeu est aussi dans la rénovation de l'existant ! Les collectivités ont tout intérêt à s'engager dans cette voie. Pour réduire le bilan carbone du territoire. Pour alléger leur facture énergétique. Pour créer de l'activité économique en recourant à des professionnels et des matériaux locaux. Au-delà du patrimoine communal, une action plus large doit être déployée pour inciter à la rénovation thermique du parc privé. C'est aussi offrir aux citoyens des gains de pouvoir d'achat et un cadre de vie plus agréable.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **La réhabilitation énergétique des bâtiments est un projet de longue haleine, d'autant que dans les centres-villes, le bâti, souvent ancien, est parfois très dégradé.** On réalise un état des lieux afin de décider les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre. Aujourd'hui, des solutions techniques existent, compatibles avec les enjeux économiques et climatiques pour rendre les édifices moins énergivores.
- **Pour mener une politique ambitieuse, on fixe des objectifs.** On inscrit des niveaux de performance élevée pour les constructions et les rénovations, notamment dans le Plan local de l'habitat. Celui-ci peut également intégrer des critères sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. On établit des recommandations sur les matériaux à utiliser : biosourcés, favorables à l'économie du territoire, issus du réemploi ou du recyclage.
- **La gestion des déchets du BTP est un élément clé de la performance environnementale du bâti.** On prévoit, dans le marché public des travaux de réhabilitation, des exigences en termes de réduction et de recyclage des déchets, que ce soit avec le maître d'œuvre ou les entreprises en charge de la réalisation.
- **On crée les conditions pour que les ménages, les artisans et les commerçants se lancent dans la rénovation énergétique.** Plusieurs mesures d'encouragement peuvent être prises et, en particulier, la mise en place d'un service de conseil et d'accompagnement territorial. Constituant un guichet unique pour les habitants, cet outil joue le rôle de tiers de confiance en diffusant une information gratuite et indépendante. Il participe à l'émergence d'une offre globale de rénovation, en tissant des liens entre tous les acteurs, des métiers du BTP au financement de projets.
- **Impulser une politique de rénovation énergétique ne peut se faire sans un volet sur la prévention de la précarité énergétique.** On pose un diagnostic sur son territoire : les familles concernées, leur habitation, les acteurs qui interviennent sur le sujet et les outils qu'il est possible de mobiliser. Puis on fédère les acteurs - élus, bailleurs sociaux, centre communal d'action sociale, agence départementale d'information sur le logement, agence nationale d'amélioration de l'habitat, fédérations solidaires pour l'habitat et associations locales - pour une meilleure efficacité de l'action. On décide un programme de rénovation des passoires thermiques.



chiffres
clés

%

30 %

des émissions de GES
proviennent du bâtiment.

(Ministère de la Transition Écologique
et Solidaire)

7 millions

de logements français mal isolés.

(ADEME)

15 %

des Français souffrent du froid
chez eux l'hiver.

(ONPE)



Ils le font déjà !



**Municipalité
de Bourgogne-
France-Comté**

**2 700
habitants**

Revitaliser son bourg avec un volet « transition énergétique » pour les habitations.

À titre d'incitation, un abattement sur le montant de la part communale de la taxe d'habitation est accordé aux propriétaires qui réhabilitent leur logement dans deux cas de figure : quand ils bénéficient d'une aide financière de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat ou si leurs dépenses d'équipement sont éligibles aux aides publiques pour les économies d'énergie. Ce dégrèvement est aussi soumis à un montant minimum de travaux : 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur trois ans.



**Communauté
de communes
du Grand-Est**

**40 500
habitants**

Veiller à ce que la construction d'un pôle tertiaire soit en phase avec la transition énergétique.

Les nouveaux bâtiments sont chauffés au bois, provenant d'une plateforme bois-énergie qui s'approvisionne localement. Les protections solaires sur les façades exposées, le système de ventilation nocturne, les éclairages naturels dans les couloirs limitent la consommation électrique, le confort thermique étant assuré sans climatisation. Les entreprises intervenant sur le chantier ont signé une charte de respect de l'environnement, prévoyant des pénalités en cas d'écart pendant les travaux.



**Métropole
de Bretagne**

**13 900
habitants**

Dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial, création d'un service public de la rénovation énergétique afin d'accélérer la réhabilitation des maisons individuelles de l'agglomération.

Cette plateforme de la rénovation propose des conseils et un accompagnement pour sécuriser le projet des propriétaires, avec un réseau local de professionnels qualifiés et des aides financières. Le service s'est ensuite étoffé avec une offre pour les copropriétés et une action de maîtrise de l'énergie pour des ménages modestes du parc privé.



**Ville d'Île-de-
France**

**45 400
habitants**

Aménagement d'une maternelle de 9 classes dans une halle des marchés dont la structure a été conservée.

Édifié avec des matériaux biosourcés et locaux (bois, paille, terre...) par des entrepreneurs de la région, le bâtiment possède un toit terrasse cultivé et une cour végétalisée. Des formations ont eu lieu in situ afin que ces nouveaux savoir-faire se diffusent sur le territoire. Parents et enfants bénévoles ont même participé à la construction, à la décoration et aux plantations.

250 Mt

de déchets sont produites par le BTP chaque année. **40 %** seulement sont recyclés.

(ADEME)

840 conseillers

du réseau **FAIRE** aident les ménages dans leur projet de rénovation.

(ADEME)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Mettre en place un service de conseil** au sein d'une maison de l'habitat ou d'un service de proximité pour accompagner les ménages et les commerçants et artisans dans leur projet de rénovation.
- Intégrer la production d'énergies renouvelables** dans le bâti neuf et ancien.
- Faire des rénovations de mes édifices communaux** des chantiers exemplaires en termes de gestion des déchets et des nuisances.
- Faire travailler les filières locales du BTP et encourager la formation des jeunes, grâce à des **chantiers participatifs de rénovation**.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Conjuguer

développement **durable**
et développement
économique



?

Pourquoi

la transition écologique est un levier de
développement économique de mon territoire ?

Les collectivités ont une responsabilité dans l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie et jouent un rôle essentiel dans le développement local.

Faire converger ces deux objectifs, c'est renforcer l'attractivité économique du territoire, créer des emplois non délocalisables et de la valeur pour les habitants.

Les territoires ont plusieurs cordes à leur arc :

- Ils peuvent soutenir les entreprises en accompagnant leurs actions de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et en remodelant des zones d'activité plus écologiques.
- Ils peuvent participer à l'essor de nouvelles activités et filières « vertes » et miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Ils peuvent initier des projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On associe le réseau des acteurs travaillant au contact des entreprises** (chambres de commerce et d'industrie, celles des métiers et de l'artisanat, les fédérations et associations professionnelles) à la politique climat, air, énergie pour être ses ambassadeurs éclairés sur le terrain et être source d'initiatives et de créativité dans leurs propres champs d'activité.
- **On vient en appui aux artisans et aux commerçants, poumons économiques de la cité.** Leur activité peut être pérennisée par plusieurs actions : exonération de charge foncière, mesures particulières dans le plan local d'urbanisme, publicité autour des produits ou savoir-faire locaux. On recourt au fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) pour mener des opérations. On les accompagne dans leur démarche d'amélioration de performance énergétique et environnementale, en mobilisant les chambres consulaires ou les conseillers du réseau FAIRE, en mettant à leur disposition un animateur référent.
- **On associe les artisans aux initiatives du territoire sur la réduction des déchets et les économies d'énergie** en mettant en place des concours ou campagnes de sensibilisation des consommateurs. On renforce ainsi les échanges entre consommateurs et commerçants d'un même territoire. On décline les messages adressés aux citoyens et aux consommateurs à des communications adressées aux professionnels.
- **La commande publique est un puissant vecteur.** On repense ses besoins, réfléchit à leur durabilité et à leur coût global. On veille à donner une place aux structures d'insertion par l'activité économique en leur réservant un lot lors de la passation d'un marché. On leur sous-traite certains services.
- **On fait cause commune avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire** pour créer de nouvelles activités qui répondent aux besoins des citoyens tout en favorisant l'insertion et le lien social : offre de location de voiture à bas coût, ateliers de réparation, prêt de matériel, maraîchage...
- **On s'inscrit dans des dispositifs d'insertion existants**, par exemple l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée ». On aide à stimuler la montée en compétences des métiers en évolution, comme ceux du bâtiment. On planifie l'avenir, avec des études prospectives prenant en compte les données économiques des enjeux environnementaux sur le bassin d'emploi ; des outils comme les « maisons de l'emploi et du développement durable » aident à structurer une politique de développement à partir d'un état des lieux.



chiffres
clés

%



16,5 %

des offres d'emploi
concernaient l'économie
verte en 2017.

(ADEME)

3,8 millions

de salariés exercent un métier impacté
par les enjeux environnementaux.

(ADEME)



Ils le font déjà !



Commune d'Île-de-France
16 200 habitants

Un « Repair Café » pour permettre aux habitants de restaurer des objets en bout de course se tient chaque année dans cette ville.

Celle-ci met à disposition une grande salle pendant plusieurs jours où des stands sont animés par des bénévoles amateurs ou professionnels, invités par la Chambre de métiers et de l'artisanat. Cette opération peu coûteuses (quelques centaines d'euros) participe à la réduction des déchets. Elle revêt aussi une dimension économique et sociale, en permettant aux habitants d'économiser et aux artisans locaux de se faire connaître.



Ville du Grand-Est
93 130 habitants

Création d'une « Green Valley » pour relancer l'économie locale, sous la volonté conjointe de la collectivité et d'un gros industriel.

Le projet repose sur une collaboration étroite entre plusieurs entreprises du bois et de la construction, bénéficiant de la synergie d'un pôle de compétitivité, avec une école d'ingénieurs et des organismes de recherche. Un producteur de ouate de cellulose s'est développé sur le site ; en 2013, un fabricant de panneaux isolants biosourcés y a implanté une usine, avec 50 emplois à la clé.



Communauté d'agglomération de Normandie
49 700 habitants

Une initiative s'est structurée à partir de 2011 autour d'un outil : les « maisons de l'emploi et du développement durable ».

Fruit d'un partenariat entre l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi, une étude prospective des emplois et des compétences a été réalisée afin d'identifier les besoins pour accompagner l'essor des filières de l'efficacité énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables. Un plan d'action suit pour mettre en place les formations permettant aux personnes d'accéder à un emploi repéré par l'état des lieux et aux professionnels en poste de s'adapter à ces évolutions.



Collectivité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
45 000 habitants

Soutien au développement d'un réseau d'AMAP

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) notamment en leur mettant à disposition des locaux pour l'organisation des points de distribution.

La commune a également impliqué les responsables de réseau dans la stratégie agricole de la communauté d'agglomération. La commune participe ainsi au maintien d'une activité agricole sur le territoire et renforce le lien entre agriculteurs locaux et consommateurs.

300 000

créations d'emploi attendues dans l'économie circulaire d'ici 2030.

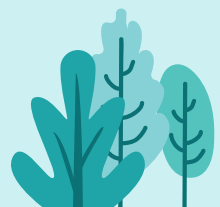
(Institut de l'Économie Circulaire)

L'économie sociale et solidaire concerne

2,3 millions

d'emplois (plus de 10 % de l'emploi en France).

(Ministère de la Transition Écologique et Solidaire)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Redynamiser le centre-ville**, en soutenant l'installation de commerces et d'artisanat de proximité.
- Favoriser l'installation ou la transformation d'entreprises** s'intégrant dans des filières vertes.
- Accompagner les entreprises** pour qu'elles réduisent leur empreinte environnementale.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



010970

Réduire

les déchets dans
mon territoire



« demain MON TERRITOIRE »

Réduction des déchets

Pourquoi

réduire les déchets en incitant à plus de sobriété dans notre façon de consommer est important ?

Notre mode de vie actuel fait déborder les poubelles. Les déchets ménagers, ceux des bureaux, des commerces, des parcs et jardins sont un gâchis de ressources. Leur traitement est coûteux (collecte, recyclage, incinération, enfouissement...).

Il faut avant tout les éviter !

Les collectivités et leurs habitants doivent modifier leurs comportements, en consommant de manière plus responsable, afin d'économiser les matières premières et de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie (fabrication, transport, élimination).

Lutter contre le gaspillage de ressources et la production de déchets est aussi un gain financier pour le territoire et au final pour le pouvoir d'achat de ses habitants.



Une opération soutenue par :

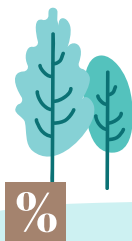




Comment faire ?

- **On repense le territoire en entrant dans l'ère de « l'économie circulaire ».** On rompt avec les vieilles habitudes du « fabriquer, consommer, jeter ». La réduction des déchets à la source devient une priorité. Avec le concours de tous.
- **On rend le tri sélectif plus efficace.** On améliore le système de ramassage, en proposant des collectes séparées - déchets verts, encombrants, apports en déchèterie... On installe des stations de compostage de proximité.
- **On améliore la propreté des rues** en mobilisant les habitants et on lutte contre les décharges sauvages.
- **Un outil a fait ses preuves pour encourager les habitants à alléger leurs poubelles : la tarification incitative,** où la facture est modulée en fonction de la quantité enlevée. Et on réfléchit à des solutions adaptées pour les déchets des commerçants et des artisans.
- **On communique auprès des citoyens pour encourager les gestes simples qui permettent de moins jeter, en achetant par exemple davantage de produits en vrac.** On les invite à mettre du collaboratif dans leur mode de consommation : réparer un objet en panne, donner leurs vêtements, emprunter un appareil à raclette ou un outil dans le voisinage. En prime, ça crée du lien social.
- **On accompagne l'implantation de recycleries et de ressourceries.** Ces lieux donnent une seconde vie aux produits et tous peuvent s'y équiper à moindre frais.
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire est décrétée.** On montre l'exemple dans les cantines scolaires et les restaurants de la collectivité, en restaurant par exemple des portions plus adaptées à l'appétit.

chiffres
clés



30 kg

de nourriture sont jetés
chaque année par une personne.

(ADEME)

< 10 min :

c'est la durée moyenne
d'utilisation d'une **perceuse**
individuelle en un an.

(ADEME)





Ils le font déjà !



Communauté de communes du Grand-Est

10 000 habitants

Paiement des usagers au prorata des ordures qu'ils produisent.

La nouvelle tarification comprend une part fixe pour un nombre forfaitaire de ramassage et l'accès à la déchèterie, et une part variable en fonction des collectes supplémentaires. Une animatrice a été embauchée afin d'aider les habitants à réduire leurs déchets « de façon civique ». En deux ans, la quantité d'ordures ménagères a diminué de 17 % et la collecte des déchets recyclables a augmenté de 8 %.



Ville des Pays-de-la-Loire

27 400 habitants

La création de l'action « Mon quartier zéro déchet », dont le pivot est un centre social municipal, fait bouger les lignes sur l'économie circulaire.

Place aux ateliers participatifs où les habitants apprennent à concocter leurs produits ménagers, fabriquer des objets, cuisiner « anti-gaspi ». Des actions collectives sont aussi menées : nettoyage du quartier, jardin partagé, expérimentation de lombricomposteurs, projection-débat pour sensibiliser aux impacts de la consommation sur l'environnement...



Municipalité d'Île-de-France

19 300 habitants

Prise en charge du gaspillage alimentaire de la cantine scolaire d'une école primaire, avec l'aide d'une classe de CE2 « ambassadeurs ».

Deux rations sont proposées aux enfants pour l'entrée (petite ou grande faim) et l'assiette de légumes est moins remplie mais ils peuvent se resservir. À leur disposition aussi : une table de partage où ceux qui ont eu les yeux plus gros que le ventre déposent fruits et yaourts non consommés, dont peuvent alors profiter leurs camarades. L'action a réduit le gaspillage alimentaire de moitié, soit une économie annuelle de 13 000 € pour un investissement initial de 7 200 €.



Communauté de communes en Auvergne-Rhône-Alpes

16 000 habitants

Engagement dans une démarche « Zéro déchet, zéro gaspillage » au sein du syndicat des territoires chargés du traitement des déchets.

Dans ce pays rural montagneux, priorité est donnée au compostage individuel et de quartier. Des temps d'échanges ont été organisés avec les habitants pour les inciter à abandonner le brûlage des déchets verts et utiliser les bio-seaux distribués. Un effort est également accompli sur le tri des textiles, destinés aux friperies et à la fabrication de chiffons industriels et d'isolants pour les bâtiments.

38 Mt

de déchets ménagers produits chaque année.

(ADEME)

800 000

emplois en France dans l'économie circulaire.

(ADEME)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Adopter un mode de fonctionnement plus sobre dans les services** : en réduisant la consommation de papier, en supprimant les objets jetables tels les gobelets en plastique, en introduisant dans les appels d'offres et les achats municipaux des critères environnementaux dont la réduction des déchets.
- Soutenir la mise en place d'une redevance spéciale** pour les déchets des commerçants, des artisans, des bureaux.
- Organiser la seconde vie des déchets verts**, en installant des stations de compostage dont le contenu est réutilisé localement, dans les espaces verts de la ville par exemple.
- Promouvoir une tarification incitative** pour le ramassage des ordures ménagères, afin que la facture varie en fonction de la quantité enlevée.
- Prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire** dans la restauration collective.
- Accompagner la création d'ateliers de bricolage et de réparation participatifs**, afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt écologique et économique de prolonger la durée des produits.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Valoriser

les **biodéchets**
dans mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Valorisation des biodéchets



?

Pourquoi

il est important de mettre en œuvre un traitement particulier des biodéchets ?

Les déchets alimentaires, les déchets verts des parcs et jardins et autres déchets biodégradables sont aujourd'hui encore massivement mis en décharge, générant des gaz à effet de serre, ou incinérés alors qu'ils représentent une ressource importante de matière.

Afin de mieux valoriser ce potentiel, la réglementation européenne prévoit qu'à l'horizon 2023, chaque citoyen devra disposer d'une

solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément, ce tri permettant de mieux les collecter pour les valoriser. Cette obligation est déjà en cours pour les gros producteurs privés ou publics. Ces matières peuvent servir à produire de l'énergie grâce à la méthanisation, et/ou être réintroduites dans le cycle végétal par compostage ou épandage. Une solution pour lutter contre l'appauvrissement des sols avec un apport de compost se substituant pour partie à des engrais chimiques.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **La première des actions est la prévention.** On agit « à la source » en prenant des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective du territoire, des écoles aux maisons de retraite en passant par la cantine municipale.
- **On met en place des solutions de proximité pour faciliter le tri et la collecte de ces bio-déchets :** on peut développer le compostage domestique pour les ménages disposant d'espace ; on installe des composteurs partagés au bas des immeubles ou dans un quartier ; on met en place une collecte supplémentaire pour ces déchets organiques séparée des autres déchets ménagers.
- **On sensibilise, les élus, les agents de collecte, les ménages, les gestionnaires d'immeubles, les vendeurs sur les marchés, les restaurateurs et les commerces de bouche...** Si les intéressés ne sont pas informés et sensibilisés, le tri ne sera pas effectué correctement, voire pas du tout. Cette communication doit perdurer au-delà de la phase de lancement pour ancrer les habitudes.
- **On prévoit des moyens humains pour que les sites de compostage partagés soient bien gérés, sans désagrément, ce qui est un gage de pérennité.** Les référents de site sont réunis régulièrement pour maintenir la mobilisation. Des agents de la collectivité, formés à la gestion de proximité, deviennent « maîtres » composteurs.
- **On met à disposition des particuliers des broyeurs de végétaux,** ce qui contribue à un compost de qualité. L'utilisation de ces outils peut être mutualisée. En plus, cela contribue à lutter contre le brûlage des déchets verts, pratique interdite et très polluante.
- **On prévoit en amont la valorisation qui sera faite des déchets organiques :** utilisation du compost pour les espaces verts du territoire, distribution aux habitants pour le jardinage ou partenariat avec les exploitants agricoles pour utilisation sur leurs cultures. Autant d'économies d'engrais chimiques pour le territoire et pour l'environnement ! Si le gisement de biodéchets de mon territoire le permet, on peut étudier aussi l'opportunité d'installer une unité de méthanisation pour récupérer le biogaz et l'utiliser comme source d'énergie pour alimenter les véhicules du territoire ou pour des besoins de chaleur et d'électricité.



chiffres
clés

%

1/3

de la poubelle des ménages est constitué de **déchets organiques**.

(ADEME)

4,2 millions

de tonnes de déchets verts ont été collectés en déchèterie en 2017.

(ADEME)

30 kg

de nourriture par personne sont jetés chaque année.

(ADEME)





Ils le font déjà !



**Intercommunauté
Île de la
Réunion**
126 200
habitants

Accompagnement des professionnels du tourisme et de la restauration qui produisent une grande quantité de biodéchets sur l'île.

Outre la promotion des avantages économiques et pratiques du compostage, la collectivité entend réduire les déchets à la source par la lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à la généralisation d'une version locale du doggy bag, le « TiBarket ». Un kit de communication a été mis au point et distribué auprès des restaurateurs, comprenant : un sticker pour la devanture, un macaron pour la carte et un autocollant pour la barquette à emporter avec les recommandations d'usage.



**Communauté de communes
de Nouvelle-Aquitaine**
22 300
habitants

Encouragement de la pratique du compostage autonome dans les établissements

(scolaires, de santé, maisons de retraite, villages de vacances, hôtels et restaurants) afin de limiter l'incinération de déchets fermentescibles. Une première phase de test de six mois est proposée, avec un accompagnement par une association spécialisée. Un agent de la régie déchets a suivi une formation « maître composteur » et prend ensuite le relai, jusqu'à une autonomie totale des établissements.



**Communauté de communes
d'Auvergne-Rhône-Alpes**
15 000
habitants

Un ambitieux plan de compostage pour réduire la part des déchets organiques,

avec des installations de compostage collectif dans les villages et les hameaux ; dans les campings et les centres de vacances ; au pied d'immeubles HLM et de copropriétés. Des bacs individuels ont été proposés aux habitants ayant un jardin. Chaque implantation a donné lieu à une sensibilisation des habitants en porte-à-porte. Ces derniers ont facilement adhéré à la démarche et les consignes de tri sont globalement respectées.



**Communauté de communes
de Bourgogne-Franche-Comté**
10 000
habitants

Dans son plan de prévention des déchets, cette communauté de communes a souhaité réduire l'apport des déchets verts en déchèterie et apporter une solution alternative aux brûlages domestiques.

Et ce, grâce à un service de broyage à domicile pour transformer en paillage les résidus de jardin. Deux agents du chantier d'insertion de la collectivité ont été formés pour réaliser ce travail ; en amont, un agent prend les rendez-vous et réalise les visites afin de garantir l'accessibilité. Les particuliers sont satisfaits de ce service pratique qui leur évite le trajet jusqu'à la déchèterie et leur fournit un broyat pour leur compost.

1 Mt

de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année.

(ADEME)

50 kg

de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que 13 000 kms parcourus par une voiture Diesel.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Lancer une phase test pour la collecte séparée des biodéchets**, après avoir effectué une étude sur les gisements, les débouchés et les coûts.
- Stimuler la pratique du compostage** en l'associant à une tarification incitative et à une diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères.
- Faire la promotion du broyage des déchets verts** et proposer aux habitants des solutions techniques mutualisées.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Végétaliser

nos quartiers

« demain MON TERRITOIRE »

Végétalisation



Pourquoi donner plus de place à la nature en ville est important ?

S'oxygéner, procurer bien-être et fraîcheur, préserver la biodiversité et la qualité de l'air, être une source d'alimentation locale... Ces actions sont autant de petits poumons verts pour nos quartiers, bénéfiques pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la cité.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On recrée des espaces verts**, on associe les habitants au choix des projets et à la gestion des espaces.
- **Toits, murs, trottoirs, places, cours d'école...** On plante !
- **On boise les rues**, en favorisant les essences locales et non allergisantes.
- **On agrandit la surface de la nature**, avec des jardins partagés, des plans d'eau, des tapis de plantes grasses, des prairies végétales ou des potagers sur les toits des bâtiments, des plantes grimpantes ou comestibles sur les façades des immeubles.
- **On entretient les espaces verts** avec des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité - fauchage tardif, taille douce des arbres, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, etc.
- **On s'engage dans la démarche « Terre saine »** en passant au « Zéro phyto », soit l'arrêt total des pesticides, fongicides et engrais chimiques, dans les cimetières, terrains de sport, espaces verts, parcs...
- **On donne aux citoyens un « permis de végétaliser »** l'espace public, pour semer des roses trémières au pied des arbres, remplir d'herbes aromatiques des pots dispersés sur les trottoirs...
- **On stoppe la progression du béton**, en inscrivant le principe d'un arrêt de l'artificialisation des espaces naturels dans le Plan local d'urbanisme et/ou le Plan local d'urbanisme intercommunal.
- **On installe des ruches**, les abeilles participant à la pollinisation de 80 % des plantes à fleur.



chiffres
clés

%

20 000 ha

d'espaces naturels artificialisés chaque année en France, pour construire des logements, des routes, des bâtiments, etc.

(France Stratégie, 2019)



Ils le font déjà !



**Commune
du Grand-
Est**
**20 000
habitants**

Une dizaine de ruches municipales sont installées au sommet d'une tour, près d'une station de pompage et dans le jardin de la médiathèque.

L'association « J'adopte une ruche », financée par des parrains, se charge d'entretenir les ruches et de récolter le miel. 50 kg par an ! Qui vont garnir les colis envoyés aux personnes âgées défavorisées. Et devenir ville « amie des abeilles », cela veut dire éliminer les pesticides, planter des espèces mellifères dans les rues, créer des vergers...



**Commune
d'Île-de-
France**
**53 400
habitants**

Une Charte de végétalisation, qui encourage la participation des habitants, des associations et des conseils de quartier pour donner un coup de pouce à la nature dans le domaine public.

Les volontaires ont l'autorisation de jardiner près de chez eux, en respectant certaines règles. Le « comité de végétalisation » les accompagne, avec des conseils sur les espèces adaptées à la ville et les pratiques respectueuses de l'environnement.



**Ville
des Hauts-
de-France**
**22 000
habitants**

« Zéro Phyto » et gestion différenciée pour entretenir 400 ha d'espaces naturels.

L'éco-pâturage remplace le fauchage motorisé, les massifs de fleurs luttent contre les mauvaises herbes, la taille douce des arbres avec un recyclage des copeaux et la permaculture sur des terrains agricoles participent à la biodiversité.

20 kg !

c'est la quantité de particules présentes dans l'air qu'un arbre adulte peut absorber en un an.

(ADEME)

-0,5° à -2°C

dans les rues grâce aux végétaux afin de lutter contre les îlots de chaleur.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Préserver les espaces naturels, agricoles ou forestiers existants.**
- Lancer une opération de plantation d'arbres.**
- Mettre de la végétation** sur le toit de certains bâtiments publics, dans les cours d'école,
- Éradiquer les produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts.
- Réaliser des aménagements** pour récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins municipaux.
- Impliquer les citoyens** en leur donnant l'autorisation de verdier les espaces publics, en mettant en place des jardins et potagers partagés...
- Mobiliser les jeunes** en favorisant l'installation, dans les établissements, d'hôtels à insectes, de basses-cours, de mares, de potagers pédagogiques.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Cultiver

des aliments dans mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Agriculture urbaine



?

Pourquoi soutenir le développement de l'agriculture urbaine ?

En plein développement partout dans le monde, l'agriculture urbaine regroupe une grande diversité de pratiques : des projets en pleine terre à la culture hors-sol en aquaponie, en passant par des projets de permaculture, ou encore des projets d'élevage ou pâturage.

Récréative et symbolique, l'agriculture urbaine portée par des habitants permet de renouer le contact avec une certaine forme de nature et de saisonnalité et favorise la participation citoyenne. Elle peut également avoir un rôle dans l'économie circulaire et favoriser

des circuits courts pour quelques denrées. Pédagogique, elle permet aux consommateurs de se réapproprier la phase de production de l'alimentation, d'avoir accès à des produits locaux et de les inciter à modifier leurs régimes alimentaires en allant vers plus de durabilité.

Toutefois, l'agriculture urbaine n'est pas une solution miracle pour nourrir les citadins : les enjeux agricoles les plus importants résident dans la préservation de l'agriculture rurale et de la qualité des sols, en luttant notamment contre l'étalement urbain et certaines pratiques culturelles.



Comment faire ?

Les projets d'agriculture urbaine doivent être envisagés comme un maillon des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ceux-ci permettent d'avoir une vision globale des besoins du territoire pour pousser les projets les plus adaptés.

- **On favorise une agriculture urbaine sociale et solidaire ayant un objectif de production alimentaire tout en créant des emplois d'insertion et /ou des filières solidaires.** On favorise le développement de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) et l'implication des citoyens dans le financement (coopérative, financement participatif), dans le bénévolat ou/et la consommation (vente directe).
- **On soutient les projets émanant d'initiatives citoyennes et collectives se développant dans un secteur non-marchand sans but lucratif et donnant une large part à la participation citoyenne :** les jardins partagés, pédagogiques, familiaux, les poulaillers collectifs, et également les projets axés sur la sensibilisation et l'éducation. Ces projets sont portés par les citoyens eux-mêmes, par les collectivités territoriales et même par des entreprises qui souhaitent mobiliser leurs employés.

- **On développe des démarches d'économie circulaire** (réemploi recyclage) sans faire appel à des technologies sophistiquées ou énergivores.
- **On soutient les initiatives de compostage,** de gestion durable de l'eau (cuves, paillage...),...
- **On stimule des projets d'agriculture urbaine servicielle, à des fins d'aménagement et de gestion de l'espace public :** vergers, vignes dans les parcs et les rues, éco-pâturage pour entretenir les espaces, mise en place de ruches pour améliorer la pollinisation et participer au maintien des abeilles domestiques.

chiffres
clés

%

Chaque année,

78 000

hectares de terres agricoles sont consommés par l'urbanisation.

(ADEME)

>1400

emplois en Île-de-France en agriculture urbaine

(Association française d'Agriculture urbaine professionnelle)





Ils le font déjà !



Ville d'Île-de-France
49 664
habitants

Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, en réponse à forte demande des habitants, cette ville a dédié une surface au jardinage collectif.

Aux côtés de jardins ouvriers précédemment installés, de nouveaux espaces ont été mis à disposition pour accueillir des jardins partagés, une serre pédagogique et des ruches. Sur une surface de 5 000 m², plus de 150 personnes se côtoient régulièrement pour jardiner. Les jardiniers se sont engagés à n'utiliser aucun pesticide, à utiliser l'eau d'arrosage de récupération de manière raisonnée en privilégiant le matin et le soir, et enfin à éviter de planter des espèces allergènes, invasives ou non locales.



Métropole des Pays-de-la-Loire
638 931
habitants

Faire de l'agriculture urbaine un axe fort de l'aménagement d'un nouveau quartier sur une zone qui connaissait une forte activité maraîchère au siècle dernier.

En complément de jardins familiaux déjà présents dans la zone, de jeunes agriculteurs sont invités à s'installer dans des fermes qui n'étaient plus exploitées depuis plusieurs années. Productions locales, circuits courts, jardins partagés... ces fermes participeront à l'animation du quartier grâce à des visites scolaires, des ventes directes ou sur les marchés.



Métropole d'Occitanie
465 070
habitants

La métropole a décidé de réserver des espaces de protection des terres agricoles et espaces naturels dans ses documents d'urbanisme.

Les zones ainsi identifiées sont à la fois des espaces de production agricole et des parcs périurbains accessibles à tous, alliant un volet de production agricole et une visée éducative et récréative pour les habitants. La Métropole souhaite également y promouvoir des petites fermes nourricières et a lancé des appels à projets pour installer des agriculteurs sur ces terres publiques.

800 millions

C'est le nombre estimé de **personnes impliquées dans l'agriculture urbaine** et périurbaine à l'échelle mondiale.

(FAO)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Réserver dans les projets d'aménagement des **espaces pour des projets d'agriculture urbaine** : jardins partagés, micro-fermes, ruchers...
- Soutenir des expérimentations de cultures agricoles** en milieu urbain (ferme urbaine, murs végétaux, productions maraîchères sur les toits...).
- Accorder aux habitants des « permis de végétaliser »**, leur fournissant outils et conseils pour planter fleurs et herbes aromatiques dans l'espace public.
- Soutenir les initiatives de suivi et d'analyses des contaminants** pour assurer une production saine aux citoyens du territoire.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Bouger

autrement

dans mon territoire



« demain MON TERRITOIRE »

Mobilité urbaine

?

Pourquoi se déplacer différemment est important ?

Embouteillages, bruit, pollution... Repenser les déplacements en zone urbaine est une urgence. C'est un challenge puisqu'il faut changer les habitudes collectives et individuelles.

Les alternatives au « tout-voiture » contribuent à revaloriser l'image d'une collectivité, elles permettent de réaliser des économies et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Elles doivent être attractives et performantes, sûres et accessibles à tous, adaptées à chacun - jeunes ou seniors, publics modestes ou aisés.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On stimule la mobilité active, vélo ou marche, avec des cheminements piétonniers aménagés (bancs, éclairage...), et des itinéraires favorables aux vélos.** On complète par d'autres actions, comme des stationnements vélos sécurisés, l'installation de bornes de gonflage, l'animation d'ateliers réparation ou encore la sensibilisation des jeunes.
- **Pour des déplacements plus vertueux en voiture, place au collaboratif.** Le covoiturage dans le territoire et sa périphérie est encouragé en mettant à disposition des habitants une plateforme locale de mise en relation et en créant des aires de covoiturage pratiques et bien signalées. On favorise l'autopartage, avec la possibilité de louer des voitures partagées en libre-service, ainsi que des places de stationnement dédiées et/ou gratuites.
- **On investit dans des transports publics plus propres, avec l'achat de véhicules à faibles émissions** (électriques, hybrides ou roulant au gaz naturel). Des navettes à faibles émissions circulent en centre-ville. On développe les « bus à haut niveau de service », qui roulent sur une voie séparée comme les tramways et on met des parkings relais aux bouts de la ligne.
- **En centre-ville, on limite la vitesse** pour ne pas mettre en danger cyclistes, piétons et adeptes de la trottinette.
- **On met en place un service de transport à la demande** (minibus qui conduisent les habitants dans les zones non desservies par les lignes régulières, à l'heure de leur choix) pour compléter l'offre de transport en commun.
- **On met en place une zone à faibles émissions** pour interdire les véhicules les plus polluants de circuler en ville.
- **On valorise les comportements les plus vertueux** (système incitatif de récompenses, valorisation des initiatives...).
- **On encourage l'intermodalité** pour permettre aux habitants de combiner plusieurs modes de déplacements (vélo + train, trottinette + bus...) et rendre l'offre de transports en commun plus attractive.



%

chiffres
clés

40 %

des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3 km et sont **deux fois plus polluants** en milieu urbain que sur la route.

(ADEME)



25 millions

de personnes **affectées par le bruit des transports, dont 9 millions exposées à un niveau critique pour leur santé.**

(Anses)



Ils le font déjà !



Commune d'Auvergne-Rhône-Alpes
2 700 habitants

Un « pedibus » emmène les enfants à l'école.

C'est un ramassage scolaire, avec une ligne, un horaire et plusieurs arrêts mais... sans bus. Les parents ou des bénévoles se relaient pour accompagner à pied une quarantaine d'enfants, sans polluer et sans danger. Soutenue par la mairie, l'initiative crée du lien social et aide les nouveaux habitants à mieux s'intégrer.



Grande ville des Pays-de-la-Loire
142 000 habitants

Un service de location publique de bicyclettes avec 2/3 de vélos électriques, avec des tarifs incitatifs, qui comprennent l'entretien et des formules de location à la journée, au mois, au trimestre ou à l'année.

Ce service est complété par des places de stationnement réparties dans quatre consignes sécurisées, auxquelles les cyclistes accèdent par un badge nominatif délivré par le bureau de location.



Commune de Guyane
11 200 habitants

Réalisation d'un schéma vélo ambitieux en proposant un réseau de voies favorisant des déplacements doux.

Cette initiative permet de désengorger l'axe principal, de réduire l'empreinte carbone, mais aussi de réduire le taux d'accidents des piétons, cycles et vélomoteurs.



Grande Métropole d'Occitanie
848 000 habitants

Un service de covoiturage, local et gratuit, pour inciter à partager les trajets quotidiens.

Cette plateforme, accessible sur smartphone et tablette, met à disposition des conseillers mobilité pour composer son groupe de covoiturage. Des conventions sont signées avec les entreprises et les administrations pour élargir le vivier des utilisateurs.



Commune rurale en Normandie
954 habitants

Autopartage d'un véhicule électrique, au prix de 6 € la demi-journée ou 10 € la journée, pour les habitants, les résidents secondaires ou les touristes.

Cet autopartage permet aux personnes sans véhicule de se déplacer dans ce territoire peu desservi par les transports en commun.

30 min

de marche ou de vélo par jour **réduisent de 30 % le risque de maladies** (cardio-vasculaire, diabète, cancer).

(Santé Publique France)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Développer l'usage du vélo et du vélo électrique**, avec des aménagements comme les itinéraires réservés et des zones de circulation apaisée.
- Proposer un service de location de deux-roues** ou un service d'autopartage.
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou des stations de ravitaillement en carburants alternatifs.**
- Proposer des avantages aux voitures moins polluantes :** stationnement, accès à une zone délimitée / zone à faibles émissions.
- Encourager le covoiturage en mettant en ligne, pour tous, **un outil de mise en relation** (numérique et téléphonique).
- Mettre en place un « plan marche » :** en lien avec les associations, les commerçants, les écoles... prévoir des itinéraires sécurisés et arborés...
- Impliquer mes concitoyens par la participation à des événements :** Semaine européenne de la mobilité, Challenge de la mobilité, Défi « Au boulot, j'y vais à vélo »...



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Se déplacer

en **innovant**

au sein des territoires



Pourquoi

est-il important d'imaginer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ?

L'étalement des agglomérations et la dispersion de l'habitat en zone rurale, la localisation des activités économiques et le manque de transports en commun dans ces territoires où vivent 40 % des Français, ont poussé à une utilisation massive de la voiture individuelle qui n'est plus tenable aujourd'hui tant pour le climat, la qualité de l'air que le pouvoir d'achat des habitants des zones périphériques et rurales, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien.

Les collectivités locales, en association avec des acteurs privés ou associatifs, doivent désormais proposer et susciter des façons alternatives de se déplacer, moins polluantes pour l'environnement et moins coûteuses pour leur budget. Il s'agit de maintenir le lien social et l'accès aux services : santé, enseignement, commerces, loisirs... C'est également un atout pour renforcer l'attractivité de leur territoire.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **Une connaissance des pratiques régulières des déplacements sur le bassin de vie est nécessaire pour élaborer une nouvelle politique de mobilité adaptée aux besoins.** On réalise une enquête sur les habitudes des résidents et leur profil socio-économique, la géographie du territoire et ses pôles d'activité. On identifie les « zones blanches » et les sources d'insatisfaction sur les offres de transport existantes. On pose un diagnostic et on lance des expérimentations.
- **L'avenir est à la mobilité partagée.** On l'encourage en aménageant des aires de covoiturage aux abords des routes fréquentées et en créant une plateforme qui permet de mettre en relation conducteurs et passagers. On organise un service d'autopartage pour faciliter la location de particulier à particulier. Un service qui peut être dupliqué au sein des entreprises d'une zone d'activités. On stimule l'auto-stop sécurisé avec des panneaux de signalisation.
- **On facilite l'intermodalité vélo/train** avec des parkings sécurisés
- **On soutient la circulation de véhicules à faibles émissions,** en installant des stations de recharge pour voitures électriques et/ou points de ravitaillement pour celles fonctionnant au gaz. La collectivité investit aussi dans une flotte électrique ou au gaz et peut mutualiser son utilisation, par exemple en proposant aux habitants d'utiliser les véhicules quand le personnel ne s'en sert pas.
- **Traditionnel ou électrique, le vélo est un bon mode de déplacement,** y compris en milieu rural et périurbain. Au sein de l'intercommunalité ou en lien avec les communes alentours, on prend des mesures pour le développer. Avec des véloroutes et des voies vertes, des parkings sécurisés, une flotte de vélos électriques en libre-service, un service de réparation, etc.
- **On sécurise des itinéraires de « vélobus » ou de « pédibus »** pour que les enfants aillent à l'école à bicyclette ou à pied.
- **On met l'accent sur un service de transport à la demande,** aux tarifs raisonnables, permettant les déplacements des ménages modestes, des jeunes, des personnes à mobilité réduite, voire des touristes.
- **On mobilise les commerçants** pour qu'ils deviennent « relais colis » afin de simplifier le « dernier kilomètre » de livraison.
- **On étudie l'installation de « tiers lieux »** permettant le télétravail ou l'organisation de réunions en visioconférence.



chiffres
clés

%

1 Français sur 4

a déjà **refusé un emploi** faute de moyens de transport.

(Laboratoire de la Mobilité Inclusive)

70 %

des déplacements en dehors des villes se font en voiture contre 61 % en zone urbaine.

(CEREMA)



Ils le font déjà !



Communes rurales en Auvergne-Rhône-Alpes
37 300 habitants

Expérimentation de deux formes d'autopartage.

La première, intergénérationnelle, entre particuliers, encourage une personne âgée qui se sert peu de sa voiture à la louer aux personnes ayant un besoin occasionnel : un service assure la mise en relation entre les habitants et le paiement, jouant ainsi le rôle de tiers de confiance. Par ailleurs, ces collectivités ont fait un achat groupé de véhicules électriques, proposés en libre-service.



Communauté de communes des Hauts-de-France
38 000 habitants

Lignes de transport scolaire ouvertes à d'autres publics que les élèves y compris aux heures de pointe.

Tous les habitants peuvent les emprunter. Hors plages de transports scolaires, c'est le transport à la demande qui prend la relève. Ce changement de cap a permis de réduire le nombre de véhicules effectuant du transport à la demande en ville pour les réorienter vers la gare locale.



Petite municipalité des Pays-de-la-Loire
1 620 habitants

Mise en place d'un système de « vélo bus ».

Lassée de voir le flot incessant de voitures devant l'école, matin et soir, la commune a mis en place un système de « vélo bus » afin d'inciter les enfants volontaires à se rendre en classe à bicyclette, en empruntant la voie verte. Ils sont accompagnés par un agent communal et des bénévoles, sauf pendant l'hiver où le service est suspendu. Une vingtaine d'élèves a adopté ce mode de transport aux effets bénéfiques sur la réduction des embouteillages... et le niveau d'attention scolaire.



Intercommunalité de Bourgogne-Franche-Comté
22 355 habitants

Partenariat avec l'association « Rezo Pouce » pour développer l'autostop sécurisé dans ses 66 villages.

Chacun des bourgs dispose de deux arrêts marqués par des panneaux en forme de pouce. Un macaron à apposer sur son véhicule est donné à tout conducteur souhaitant faire partie du réseau. L'application sur smartphone de Rezo Pouce permet aux autostoppeurs d'indiquer leur destination et aux chauffeurs d'informer les éventuels passagers de leur futur passage.



20 kms

C'est la distance moyenne **domicile-travail** dans les territoires ruraux.

(CEREMA)

5 000 €

par an en moyenne, c'est ce que **coûte une voiture pour un ménage**, soit 10 à 12 % de son budget.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Étudier au sein de l'intercommunalité un **plan de mobilité rurale**.
- Organiser un service d'autopartage** pour encourager la location de voiture de particulier à particulier.
- Déployer un plan vélo motivant**, avec des pistes cyclables, des aides à l'achat de bicyclettes, un service de location de vélo électrique, des parkings sécurisés près des gares.
- Encourager le déploiement de plateforme de covoiturage solidaire** auprès de réseaux existants.



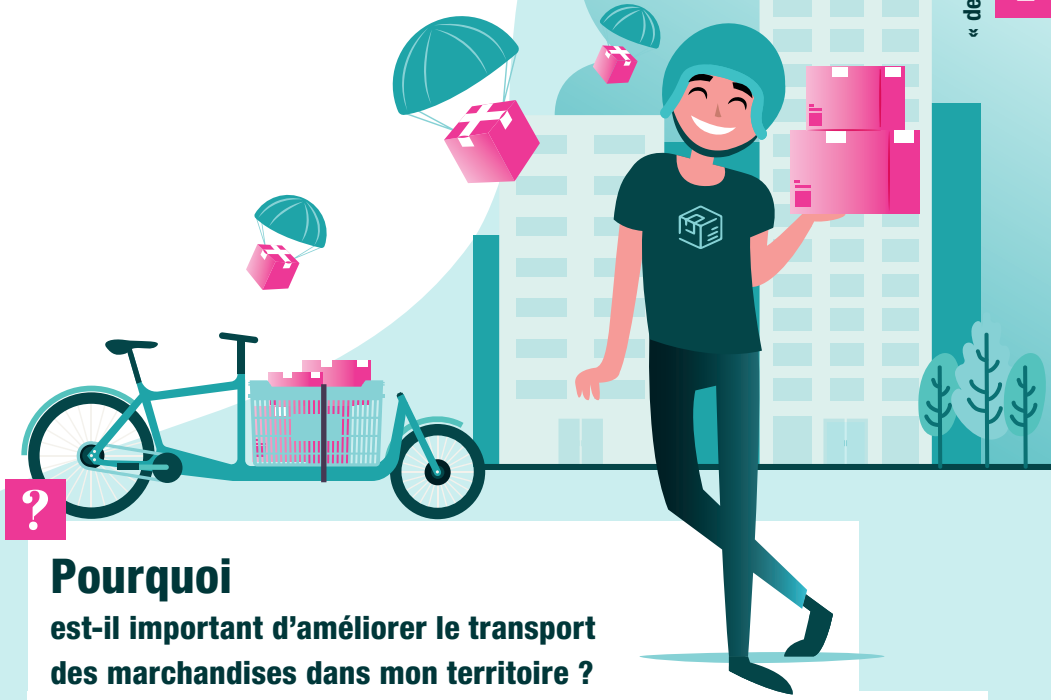
EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Livrer

plus propre



Pourquoi est-il important d'améliorer le transport des marchandises dans mon territoire ?

Qu'il s'agisse de livrer les commerces ou les particuliers, la livraison est devenue un élément central d'organisation des transports. Source de facilité et de gain de temps pour les particuliers ou synonyme de gains de place pour les commerçants qui peuvent réduire les stocks, elle participe au dynamisme et à la vitalité de mon territoire mais a également d'importantes conséquences négatives : pollution atmosphérique, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie fossile, bruit, accidents, encombrement des rues, etc.

Le développement de nouveaux modes de consommation, notamment du e-commerce, entraîne une inflation des flux de marchandises, et donc du transport. Il faut repenser cette activité centrale au cœur d'une ville, réduire son impact sur l'environnement et la santé, et améliorer le cadre de vie des citoyens. Parce qu'elles peuvent proposer un autre cadre réglementaire sur la circulation en ville et accompagner la création d'infrastructures logistiques appropriées, les municipalités doivent s'emparer de la problématique des livraisons.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **Au préalable, on réalise un état des lieux.** La cartographie des flux de marchandises - quantité, nature, type de véhicules utilisé, professionnels concernés - est nécessaire pour une bonne compréhension du sujet sur son territoire. On mène une concertation avec les différents acteurs : transporteurs, clients chargeurs, commerçants et citoyens.
- **L'accès au centre-ville et la gestion du stationnement** sont deux prérogatives intéressantes des territoires pour changer la donne. On limite les livraisons aux heures de pointe ou on les encourage tôt le matin ou tard le soir en mode silencieux. Des aires sont réservées pour le déchargement de marchandises à certaines périodes de la journée, et ouvertes aux particuliers le reste du temps.
- **On favorise les pratiques alternatives de transport**, comme les vélos cargos, triporteurs, tricycles électriques. On sensibilise les entreprises sur l'enjeu du « dernier kilomètre » et on les incite fortement à utiliser des véhicules à faibles émissions : horaires dédiés, places prioritaires pour se garer, possibilité d'emprunter des voies réservées...
- **Et pourquoi pas expérimenter la livraison à triporteur ?** Ou envisager de recourir à la voie navigable qui traverse ma commune ? Ou emprunter une ancienne voie ferrée ? Ou dédier une partie de rame de tram hors horaires de pointe pour transporter des colis de la périphérie au centre-ville ?

- **On accompagne la création de centres de distribution urbains** sur des friches industrielles, à proximité de gares, dans des parkings souterrains dès leur construction... en mobilisant du foncier. Le but ? Permettre aux transporteurs « classiques » de s'approcher du cœur de ville sans y entrer. On favorise ensuite l'émergence d'un système propre de livraison sur le « dernier kilomètre ».

Une charte pour faire ses premiers pas en logistique urbaine durable

Le cadre national pour les chartes d'engagement volontaire de logistique urbaine durable est piloté par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La charte est une méthodologie, complétée par une « boîte à outil », destinée aux collectivités.

La démarche permet de les accompagner dans la construction d'un programme d'actions pour organiser la mobilité des marchandises sur leur territoire.

chiffres clés

%



86 %

des transports de marchandises se font par la route en France.

(ADEME)



25 %

du CO₂ émis en ville est dû au transport de marchandises.

(ADEME)

50 %

du Diesel consommé en ville est utilisé pour des livraisons.

(ADEME)



Ils le font déjà !



Métropole des Pays-de-la-Loire

303 000 habitants

Service de réception des colis personnels des agents sur le lieu de travail.

Ceux-ci sont réceptionnés par le personnel d'accueil et placés dans des consignes sécurisées. L'idée est de limiter l'impact des livraisons liées aux achats sur Internet. Et notamment lorsque les livreurs ne trouvent personne à domicile, ce qui entraîne un second passage, et donc des kilomètres parcourus supplémentaires et un surcroît de pollution.



Quartier Parisien

195 700 habitants

Un réaménagement qui a intégré la question de l'approvisionnement grâce à une « halle multimodale » construite sur un ancien site ferroviaire.

Les biens à destination des surfaces alimentaires et des magasins d'habillement, ainsi que les colis pour les particuliers ou les entreprises, y seront acheminés par train à partir de deux plateformes installées en périphérie. Ils seront ensuite livrés dans le quartier par des véhicules respectueux de l'environnement. À la clé, ce sont 44 000 poids lourds en moins sur les routes d'Ile de France, avec une réduction attendue de 1 500 tonnes de CO₂.



Ville de Nouvelle-Aquitaine

75 700 habitants

Mise en place d'un centre de distribution urbain, plateforme de 700 m² à la périphérie, pour réduire les pollutions et la congestion dues aux livraisons dans son centre.

La gestion a été confiée à une entreprise, via une délégation de service public. Le transport des marchandises aux professionnels comme aux particuliers est assuré par des véhicules électriques, dont deux frigorifiques. La nouvelle organisation a permis une économie de 105 tonnes de CO₂ depuis 2001, une réduction de 3 heures de circulation par camion et par jour pour les transporteurs et une nette diminution du bruit et de l'encombrement aux abords des commerces.



Métropole en Auvergne-Rhône-Alpes

519 834 habitants

Signature d'un partenariat avec un grand acteur de la livraison pour développer des solutions de logistique urbaine innovantes et durables.

Concrètement, les transporteurs engagés pourront déposer leurs colis dans un entrepôt en proche périphérie. Ensuite des véhicules à faibles émissions se chargeront de les livrer aux clients professionnels ou dans des consignes à colis placées dans les espaces publics.

Enfin, un travail collaboratif est mené avec d'autres logisticiens pour créer un ou plusieurs centres de mutualisation. De son côté, la Métropole s'est engagée à mettre en place une réglementation du transport de marchandises offrant des plages horaires de circulation plus larges pour les véhicules à faibles émissions et encourager le déploiement d'un réseau de stations GNV.

1 fois sur 2

le livreur d'un achat fait par un particulier sur internet trouve **porte close**.

(ADEME)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Promouvoir des modes de transports** meilleurs pour la qualité de l'air et moins bruyants pour la livraison des marchandises.
- Organiser une concertation avec commerçants, professionnels et citoyens** pour développer de bonnes pratiques d'utilisation de la voirie, avec des horaires dédiés ou l'utilisation de petits véhicules par exemple.
- Favoriser la mise en place de centres de distribution urbains, plateformes logistiques** en périphérie pour optimiser la livraison en centre-ville.
- Encourager les opportunités multimodales** (fluvial, fret).



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Aménager

mon territoire de
façon **durable**

« demain MON TERRITOIRE »

Aménagement durable



?

Pourquoi repenser l'urbanisme est-il important ?

Les Français vivent maintenant les conséquences d'une expansion urbaine souvent effrénée. Les distances entre domicile et travail obligent à des trajets longs, coûteux et polluants. Les commerces de proximité disparaissent au profit de vastes zones commerciales en périphérie.

À l'inverse, une densité visant à limiter l'étalement urbain peut être synonyme à la fois de durabilité, de proximité des services et de qualité de vie.

Face à l'augmentation de la population, il s'agit de repenser l'urbanisme. Et de réfléchir à des aménagements qui respectent les principes du développement durable.

Ils doivent aider à réduire la consommation d'énergie, rendre l'air plus sain, préserver la biodiversité, réduire l'artificialisation des sols naturels et agricoles et la surchauffe urbaine, participer à la lutte du climat.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **Depuis 10 ans, le cadre législatif a donné une impulsion aux collectivités** avec le plan « Ville durable » et ses programmes sur les écoquartiers, la revitalisation des centres-bourgs ou la nature en ville.
- **Avant de lancer des projets d'urbanisme, on fait un pas de côté pour réfléchir à leur impact.** À quels besoins et usages correspondent-ils ? On questionne la dimension environnementale de ces futurs aménagements. La localisation est-elle adaptée aux usages attendus ? Quelles dessertes sont envisagées pour limiter les déplacements inutiles ? Pour construire, il faut des ressources. Peut-on en limiter l'utilisation ? Est-il possible de substituer aux matériaux classiques des matériaux biosourcés ou recyclés ? Les nouveaux ensembles consomment de l'énergie. Comment réduire cette consommation ? Quelle place donner aux énergies renouvelables et lesquelles ?
- **On intègre mieux la transition énergétique et écologique** dans tous les programmes de renouvellement urbain et de revitalisation comme ceux dédiés aux centres bourgs en s'appuyant sur les démarches et outils de la ville durable (label Eco-Quartier, démarche AEU2®...).
- **On inscrit la démarche de préservation de l'environnement au cœur des projets d'urbanisme ou d'aménagement.** Concrètement, les documents de la planification stratégique communale (PLU) et intercommunale (SCOT et PLUi), ainsi que les règlements des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), intègrent des exigences sur le déploiement de trames vertes et bleues, l'organisation de modes de déplacements doux, la densité, la production d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique...
- **On met un frein à l'artificialisation des sols et on met en place des mesures de compensation pour renaturer les espaces.** D'autres solutions sont privilégiées pour assurer le développement local, comme la reconversion des friches industrielles ou l'utilisation de logements vacants. On fait entrer la nature et/ou de nouvelles activités économiques sur les anciens sites industriels désertés, par exemple en installant des parcs de production d'électricité photovoltaïque.

chiffres
clés

%

78 %

des Français habitent dans une ville.

(ADEME)

86 000 ha

de terres sont artificialisées chaque année.

(ADEME)





Ils le font déjà !



Ville moyenne de Bretagne
100 100 habitants

Création d'un nouveau quartier, avec des commerces, des petits immeubles basse consommation et des maisons individuelles à ossature en bois, équipées de panneaux photovoltaïques afin de retenir les jeunes ménages modestes qui partent s'installer en périphérie.

Une partie du parc est destinée au logement social, afin de favoriser la mixité. On y trouve des jardins partagés et des composteurs collectifs. La zone est aménagée pour favoriser les déplacements doux.



Communauté d'agglomération de Martinique
157 000 habitants

Création d'un parc d'activité de 8 hectares suivant la démarche d'Approche environnementale de l'urbanisme®.

Les infrastructures comprennent une station d'épuration, un réseau de transport en commun intégré au site, ainsi que des services, des petits commerces et un centre médical. En outre, les entreprises qui s'installent sur le site sont accompagnées par six agents de la communauté afin qu'elles respectent les normes de cette « écozone ».



Petite ville en Auvergne-Rhône-Alpes
7 500 habitants

Achat d'un ancien site industriel afin d'y construire une salle polyvalente (fêtes, congrès) avec 15 000 m² d'espaces publics autour.

Les terres dépolluées sur place ont été réutilisées pour aménager une colline paysagère ; l'ancienne friche a été végétalisée afin de dés-imperméabiliser les sols. Ce projet a permis d'éviter l'artificialisation d'une surface représentant pratiquement 4 terrains de football.



Ville des Pays-de-la-Loire
25 600 habitants

Construction d'une ZAC, avec 850 logements à la clé afin d'intégrer l'enjeu environnemental dès la conception.

Des exigences ont ainsi été formalisées sur la performance énergétique des bâtiments, la présence d'espaces verts, la gestion des zones humides et les déplacements des futurs occupants. Lesquels ont été accompagnés en amont de leur projet, notamment lors de réunions avec les équipes techniques et l'architecte conseil ; il s'agissait de s'assurer de l'application des normes environnementales, en particulier sur le volet énergétique - un document annexé à leur acte de vente.

150 000 ha

de friches industrielles en zone urbaine.

(ADEME)

17 millions

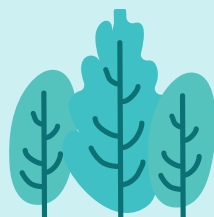
de personnes travaillent hors de leur territoire.

(Insee, 2013)

> 80 %

font le trajet domicile-travail en voiture.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Agir sur les documents de planification pour y inscrire des exigences environnementales élevées** : règles de densité, présence de la nature, production d'énergies renouvelables...
- Reconfigurer certaines zones de mon territoire**, en transformant des parkings ou des friches en espaces naturalisés et en espaces publics destinés à plusieurs usages et pour tous.
- Préserver les espaces naturels et établir une compensation systématique des espaces utilisés** grâce à la végétalisation, la désartificialisation et la renaturation d'autres endroits, équivalents en surface.
- Anticiper la réversibilité des lieux, l'adaptation à l'évolution des usages et à la mutualisation des services**, dans tous les nouveaux projets urbains.
- Proposer aux associations des terrains municipaux** afin d'encourager la création de jardins partagés ou d'exploitations agricoles, notamment par des personnes modestes ou en réinsertion.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Respirer

un air sain
dans mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Qualité de l'air



?

Pourquoi est-il important d'améliorer la qualité de l'air ?

La pollution atmosphérique n'est pas l'apanage des métropoles engorgées par le trafic routier. Les villes petites ou moyennes, comme le milieu rural, sont touchées, tant les sources sont diverses : transports, industrie, agriculture, chauffage, brûlage des déchets...

Cette pollution est classée comme cancérigène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

Elle provoque des affections cardiovasculaires et respiratoires, des troubles de la fertilité et du développement de l'enfant. Sans compter ses multiples conséquences sur l'environnement. Et la qualité de l'air à l'intérieur est tout aussi préoccupante sous l'effet de sources aussi diverses que la fumée de tabac, les matériaux de construction et de décoration, le mobilier, les parfums d'intérieur, le bricolage et les produits d'entretien.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **Préserver l'air, c'est l'affaire de tous - pouvoirs publics, entreprises, associations, citoyens.** Aux municipalités d'instaurer une dynamique, en s'appuyant sur le Plan local d'urbanisme ou le Plan climat-air-énergie territorial.
- **On réaménage l'espace pour limiter la place de la voiture individuelle et faciliter d'autres modes de déplacements.** On met en œuvre des actions pour favoriser la marche et le vélo (itinéraires dédiés, parkings vélo sécurisés, aides pour achat de vélo...) et on étoffe l'offre de transports en commun.
- **On limite le passage des véhicules les plus polluants, avec des zones à faibles émissions.** L'utilisation de la voiture électrique est encouragée, grâce à l'installation de points de recharge, d'offres d'autopartage et de places de parking privilégiées. On protège les enfants, avec une circulation repensée autour des écoles et des crèches - vitesse à 30 km/h, stationnement interdit...
- **Le territoire donne l'exemple,** en s'équipant progressivement de véhicules moins polluants (électrique, biogaz, hydrogène...), en équipant les écoles et crèches de systèmes de ventilation performants et en diffusant les bonnes pratiques dans ces établissements : aération, choix de produits écolabellisés pour les peintures, les produits d'entretien...
- **Les habitants sont sensibilisés dans leur quotidien.** On communique sur les meilleures pratiques de chauffage au bois. On rappelle que brûler à l'air libre les déchets verts est interdit et on leur propose des alternatives.
- **On alerte les citoyens sur les problèmes de qualité de l'air intérieur.** En rappelant l'importance d'aérer régulièrement son logement et de réduire les sources de pollution : ne pas fumer, limiter l'utilisation de parfums d'intérieur, choisir des meubles en bois brut, privilégier les produits d'entretien écolabellisés.

chiffres
clés

%

48 000

décès par an sont dus aux particules fines produites par l'activité humaine (3^{ème} cause de mortalité en France).

(ADEME)

56 %

des émissions d'oxyde d'azote **proviennent du trafic routier.**

(CITEPA)





Ils le font déjà !



Intercommunalité en Île-de-France

429 000
habitants

9 villes, congestionnées par le trafic, se sont dotées d'un plan marche.

Son objectif ? Que les déplacements à pied soient plus faciles et agréables, et particulièrement sur les itinéraires empruntés pour aller prendre les transports en commun. Les trottoirs sont élargis, l'éclairage amélioré, les traversées sécurisées. Avec une signalétique sur les temps de parcours et les trajets, les habitants sont encouragés à utiliser leurs jambes pour les parcours du quotidien.



Agglomération d'Auvergne-Rhône-Alpes

141 398
habitants

Miser sur l'essor des mobilités actives grâce à l'amélioration des parcours piétons et cyclables.

Après une enquête auprès de groupes d'habitants pour mieux comprendre leurs pratiques, besoins et contraintes, les espaces publics ont été réaménagés pour mieux accueillir piétons et cyclistes en centre-ville. La ville réfléchit également à un « code de la rue » et le développement d'applications pour trouver plus facilement son chemin à pied ou à vélo.



Métropole du Grand-Est

491 409
habitants

Instauration dans son centre-ville historique d'une « zone à faibles émissions » pour lutter contre la pollution de l'air majoritairement issue, pour ce territoire, de la circulation automobile.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, ce quartier n'est plus accessible aux poids lourds et véhicules utilitaires légers les plus polluants. Un durcissement progressif des critères d'accès est programmé sur 3 ans. D'ici 2021, tout type de véhicule sera concerné et le périmètre sera élargi à l'ensemble des 33 communes de l'agglomération.



Ville de Nouvelle-Aquitaine

78 823
habitants

Mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'air au sein des crèches et des écoles, après une étude ayant montré l'insuffisance de l'aération.

Les établissements accueillants de jeunes enfants sont sensibilisés grâce à un guide de bonnes pratiques. Les services techniques sont mobilisés pour prendre en compte ce sujet dans les appels d'offres des opérations de rénovation.

80 % !

C'est le temps passé par les Français dans des lieux clos (domicile, bureau, école, véhicule).

(Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur)

33 %

des émissions de particules fines en France sont issues du secteur résidentiel (le chauffage majoritairement).

(CITEPA)

19 milliards d'euros :

c'est l'estimation du **coût annuel des effets sur la santé** d'une mauvaise qualité de l'air intérieur.

(Anses et Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur)



Futur(e) élu(e), je peux...

- Prendre des mesures** pour inciter les habitants à limiter l'usage de leur voiture, prendre les transports en commun et se déplacer davantage à pied ou à vélo.
- Aménager autrement le territoire** pour réduire la pollution, avec des zones à faibles émissions, des places de stationnement réservées aux véhicules les plus propres.
- Proposer des solutions aux habitants** pour éviter de brûler leurs déchets de jardin (broyeurs, composteurs, plateformes de collecte).
- Entretien et rénover la ventilation dans les établissements scolaires** ou accueillant de jeunes enfants et choisir les produits les moins nocifs pour la santé.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr

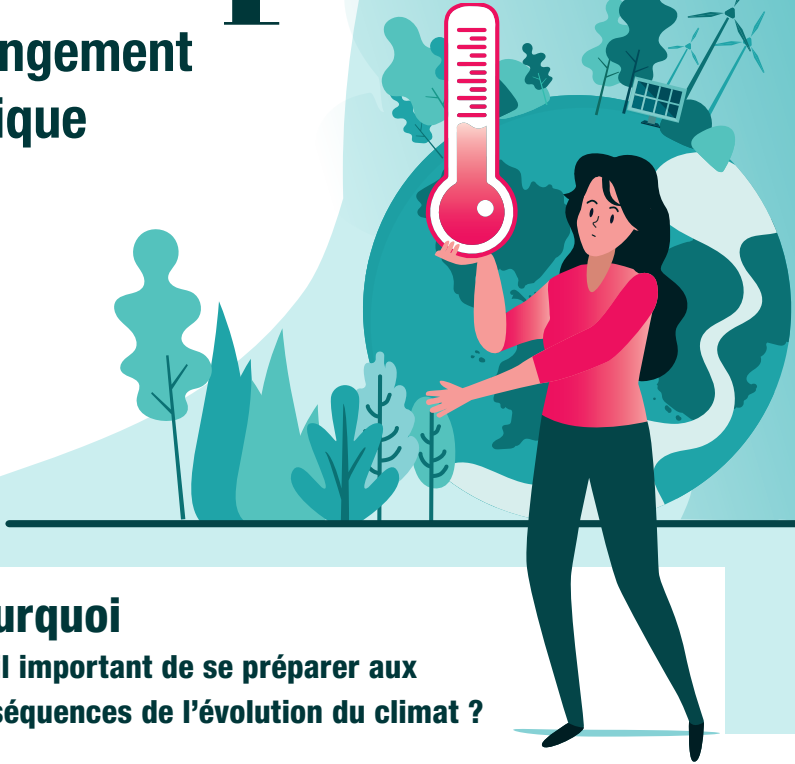


S'adapter

au **changement climatique**

« demain MON TERRITOIRE »

Changement climatique



?

Pourquoi

est-il important de se préparer aux conséquences de l'évolution du climat ?

Le climat change et c'est aujourd'hui une certitude que les conditions climatiques vont profondément se transformer au cours du XXI^e siècle, sous l'effet de l'accélération du réchauffement de la planète. Les conditions de vie des Français en seront bouleversées, tant les impacts sur l'environnement, les ressources naturelles et agricoles, les activités économiques et la santé sont importants.

Canicule, tempête, inondation, pénurie d'eau, feux de forêts, recul des côtes littorales... chacun peut d'ores et déjà en mesurer les effets. Il s'agit désormais pour les collectivités de s'organiser. Et de penser les projets d'aménagements, les investissements et les activités à long terme. Réagir au changement climatique, ce n'est pas seulement protéger ses habitants, c'est aussi poursuivre la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer au maximum le changement climatique futur, pour le bien de tous.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **S'adapter au changement climatique demande une vision à long terme.** On lance une phase de diagnostic pour connaître la vulnérabilité de son territoire aux conséquences potentielles du changement climatique. A partir de ces résultats, on élabore une stratégie et on imagine les actions pertinentes à déployer, leur ampleur mais aussi leur rythme.
- **On définit un nouveau cadre de travail pour discuter des manières d'aborder ce défi et favoriser l'appropriation de ce processus par les habitants.** On peut commencer par des actions dites « sans regret », gagnantes à tous les coups et de nature à impulser cette transition.
- **On lutte contre la surchauffe urbaine sans recourir à la climatisation.** Dans la conception des bâtiments ou leur rénovation, on privilégie l'isolation thermique. On se tourne vers d'autres techniques permettant de rafraîchir et de ventiler de façon naturelle : puits provençal, protections solaires, revêtement des toitures et des chaussées... Contre les îlots de chaleur urbains, on impose plus de nature, en remplaçant le béton par des matériaux perméables ou de la terre, en donnant plus de place aux espaces verts et aux plans d'eau. On revoit l'aménagement des quartiers en construction, avec une organisation des rues et du bâti qui favorisent les courants d'air et l'ombrage.
- **L'eau deviendra un bien encore plus précieux.** On préserve cette ressource en l'économisant. Cela veut dire réhabiliter les infrastructures, changer les comportements pour diminuer la consommation, récupérer les eaux de pluie pour des usages de nettoyage ou d'arrosage.
- **On se protège des risques d'inondation ou de raz de marée.** L'infiltration de l'eau dans les sols est favorisée par la désimperméabilisation de certains espaces : on dégoudronne les cours d'école et les parkings, on remet de la nature sur les berges aménagées des rivières... En bord de mer ou de fleuve, on établit une zone tampon en transformant, par exemple, la culture agricole des polders en pâturage ou espace de randonnée.
- **Il faut anticiper que certaines activités économiques pâtiront du réchauffement climatique, à l'instar des sports d'hiver en moyenne montagne.** Réorienter l'offre touristique et mettre en avant d'autres atouts du territoire sont des pistes à explorer pour diversifier l'activité. Il en va de même pour la production agricole, qui peut être plus ou moins touchée selon les territoires.

chiffres
clés

%

+50 %

C'est l'augmentation de la fréquence des canicules à horizon 2050.

(ADEME)

2/3

des surfaces construites sont imperméabilisées.

(ADEME)





Ils le font déjà !



Commune d'Occitanie
3 500 habitants

Exposée au risque de ruissellement en particulier lors de violents orages l'été, aménage un « jardin de pluie » dans une aire de jeux.

Autour des trois bassins destinés à recueillir le trop-plein de fortes averses et faciliter son évacuation, arbres et arbustes aimant l'humidité sont plantés. Outre la sécurisation du quartier contre les inondations, ce projet améliore le cadre de vie des habitants, tout en participant à la préservation de la biodiversité.



Grande ville de Bretagne
466 000 habitants

Mise en œuvre d'un grand programme pour assurer l'alimentation en eau potable, alors que sa population continue de croître et que les sécheresses sont plus fréquentes.

Il vise à économiser 1,6 million de m³ d'eau par an, « du captage au robinet ». Des investissements ont été réalisés pour améliorer le rendement des usines de production et l'efficacité des réseaux de distribution. Des actions ont permis de sensibiliser les « gros » consommateurs - entreprises, commerçants, services municipaux - en donnant des pistes concrètes d'économies.



Station balnéaire de Nouvelle-Aquitaine

4 600 habitants l'hiver
80 000 l'été

L'économie touristique est menacée par la montée du niveau de la mer qui érode la côte.

La municipalité a lancé une vaste réflexion sur une possible relocalisation des activités et des biens. Celle-ci combine étude sociologique auprès de la population, définition d'un périmètre de vulnérabilité pour encadrer le développement urbain, diagnostic sur les ouvrages nécessaires pour sécuriser le site jusqu'en 2040. Plusieurs scénarios de transfert et de renaturalisation de la dune sont proposés, pour passer de la contrainte à un projet concerté et partagé par les habitants.



Commune en Ile-de-France
52 000 habitants

Construction d'une école primaire de 300 élèves équipée pour faire face aux vagues de chaleur.

Débordement de toiture et brise-soleil, terrasse végétalisée, ventilation naturelle, isolation étanche à l'air en période de chauffe, le bâtiment a été conçu pour ne pas recourir à la climatisation, tout en offrant un confort thermique aux élèves et personnels. Lesquels ont été formés à quelques éco-gestes (garder portes et fenêtres fermées, éteindre les lumières...).

+2,5 à +3,5°C

C'est la **progression de la température** moyenne en France en 2050 par rapport à 1985.

(ADEME)

+20 à +60 cm

C'est la **hausse estimée du niveau des mers** en 2050 par rapport à 2015.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Établir un diagnostic de vulnérabilité** afin de porter à la connaissance de tous l'exposition de mon territoire à l'aléa climatique.
- Bannir la climatisation dans les futures constructions** en optant pour des solutions naturelles de rafraîchissement et de ventilation.
- Végétaliser les bâtiments et les espaces urbains** : plantations ponctuelles d'arbres, toitures et façades végétalisées, dalles végétalisées...
- Préserver la ressource en eau** grâce à un plan de réduction des pertes et de maîtrise de la consommation.
- Lutter contre les inondations** en rendant à la nature certains sols imperméabilisés du territoire.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Acheter

durable

« demain MON TERRITOIRE »

Achats responsables



?

Pourquoi développer une politique d'achats durables ?

Des achats de produits ménagers aux investissements en équipement, des matériels bureautiques à l'approvisionnement des cantines... la commande publique est un puissant levier d'actions pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes. Au niveau du territoire, c'est aussi la manière de décliner concrètement ses politiques environnementales et sociales et de montrer la cohérence de la collectivité entre ses ambitions et ses actions. C'est enfin une manière de repenser ses besoins, ses pratiques d'achat et d'utilisation des produits, biens ou services... ce qui peut s'avérer, dans le temps, à la fois plus écologique mais aussi plus économique !

Sans compter l'impact sur la qualité de vie et la santé des habitants (une flotte de véhicules moins polluante, des produits d'entretien moins nocifs, une alimentation scolaire respectueuse de la santé et de l'environnement...) et la possibilité de participer au développement économique local (insertion de personnes éloignées de l'emploi dans les achats de prestation, recours à des PME...).

Interface entre la collectivité et le tissu économique du territoire, l'achat public peut aussi être un puissant levier pour les sujets environnementaux : déchets et économie circulaire, lutte contre le changement climatique...



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On questionne ses besoins**, on s'interroge sur l'existence de solutions plus durables et on revisite ses pratiques d'achat et d'utilisation.
- **On profite de toutes les opportunités offertes par le code des marchés publics** pour prendre en compte le développement durable (définition des besoins, rédaction des cahiers des charges, critères de sélection...).
- **On supprime le jetable**, on mise sur les ressources renouvelables, on promeut le recyclé.
- **On revisite sa flotte de véhicules** et on s'interroge sur les besoins liés à certains déplacements, en substituant par exemple des vélos électriques à certains véhicules.
- **On choisit les équipements les moins consommateurs d'énergie** et les plus économes lors de l'utilisation (électricité, eau, carburant...).
- **On base ses exigences sur des labels reconnus** (exemples : l'écolabel européen pour le non alimentaire et la certification AB pour l'alimentaire).
- **On intègre des dispositions environnementales et sociales** dans ses achats de produits mais aussi de services (restauration, nettoyage des locaux, entretien des parcs...), sans oublier les travaux du BTP (gestion des déchets, recyclage, matériaux biosourcés...).
- **On prend en compte le coût sur l'ensemble du cycle de vie** (achat, utilisation, réparation, consommation d'eau ou d'énergie, traitement en fin de vie).
- **On travaille sur les pratiques d'utilisation** : systématisation de l'impression recto-verso, extinction des lumières, tri des déchets incluant celui des biodéchets...
- **On valorise la démarche d'exemplarité** de ses agents et du territoire auprès des habitants.

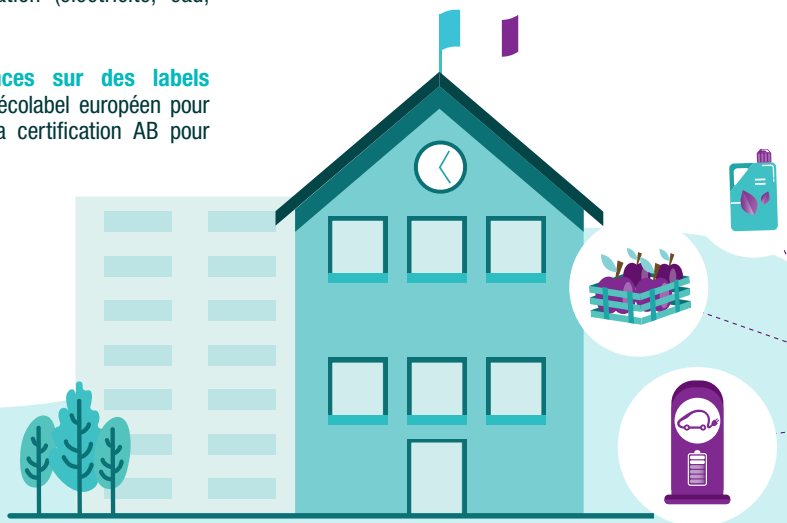
chiffres
clés

%

10 % du PIB

C'est ce que représente le montant des achats publics
(soit 200 milliards d'euros par an).

(ADEME)





Ils le font déjà !



Commune d'Île-de-France
70 000 habitants

Remplacement de la flotte de véhicules légers par des véhicules électriques après un appel d'offres.

Il a été calculé que ce véhicule électrique, sur sa durée de vie, permettra une réduction des émissions de CO₂ de 28 tonnes et une économie d'énergie de plus de 17 000 € par rapport à une voiture essence.



Commune de Normandie
5 300 habitants

Le choix de confier une partie de l'entretien de ses espaces verts à des structures employant des personnes en insertion professionnelle.

Résultats : un tiers des employés en insertion sont originaires de la commune ou des alentours et tous bénéficient d'une formation en parallèle à leur emploi.



Grande agglomération de Bretagne
720 000 habitants

Lancement d'un marché public portant sur des denrées alimentaires en imposant une production locale et biologique qui respecte et protège la ressource en eau.

La commande publique est ainsi utilisée de manière stratégique pour contribuer à restaurer la qualité de l'eau du bassin versant alimentant la ville. Ce marché expérimental permet également de donner un signal fort aux exploitants agricoles situés sur ce bassin versant.

16 %

des marchés des collectivités contenaient en 2018 une **clause environnementale**.

(ADEME)

25 %

des marchés des collectivités contenaient en 2018 une **clause sociale**.

(ADEME)

Un salarié consomme

70 à 85 kg

de papier par an.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Sensibiliser et former les acheteurs** de mon territoire aux achats durables.
- Favoriser les échanges de pratiques entre acheteurs publics** en adhérant, par exemple, à un réseau régional « commande publique et développement durable » couvrant mon territoire.
- Généraliser l'intégration de clauses et critères environnementaux et/ou sociaux** dans mes achats de produits et de services.



Les labels

Pour les produits non alimentaires, l'écolabel européen constitue la référence.

Pour les produits alimentaires, 4 labels environnementaux officiels signalent les produits issus de l'agriculture biologique (AB français et européen), ceux issus d'une exploitation à haute valeur environnementale (HVE) et ceux provenant de la pêche durable.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



010970

Organiser

ou soutenir des évènements éco-responsables

« demain MON TERRITOIRE »

Des évènements éco-responsables



Pourquoi rendre les évènements plus respectueux de l'environnement ?

Tout évènement (foire, kermesse, salon, colloque...) est par nature éphémère et génère des impacts négatifs sur l'environnement, ponctuels mais aigus : consommation de papier, transport, énergie, production de déchets... Tout évènement peut être revisité en vue de réduire ses impacts environnementaux et d'éviter certaines images désastreuses (poubelles qui débordent, déchets non triés...), en opposition complète avec les actions au quotidien du territoire.

À l'inverse, agir dès l'amont en éco-concevant un évènement permet de renforcer sa propre démarche de développement durable et de satisfaire aux attentes croissantes des participants en matière de meilleures pratiques écologiques. Au niveau du territoire, c'est donc une opportunité de décliner concrètement ses politiques environnementales et de montrer la cohérence entre ses ambitions et ses actions dans les évènements qu'elle organise ou qu'elle soutient.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **On choisit un lieu accessible en transports en commun**, à proximité des publics attendus, et dans l'idéal disposant déjà des infrastructures nécessaires...
- **On limite la communication papier (envoi de mails, affichage papier à des endroits marquants plutôt que diffusion individuelle...)** et on imprime les dossiers de presse ou autres documents en recto verso sur des papiers répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalents, en réduisant le grammage et en favorisant une conception graphique condensée pour limiter les espaces vides et les aplats de couleur.
- **On évite les papiers spéciaux - métallisés notamment - et les pelliculages** (autant de produits chimiques et d'obstacles au recyclage en moins !).
- **On promeut l'utilisation des transports en commun disponibles**, on incite au covoiturage, on met une tarification préférentielle pour l'entrée à la manifestation sur présentation du billet de transport en commun.
- **On intègre des critères environnementaux dans le choix des prestations techniques** (stands modulables, démontables et réutilisables, alimentation issue de l'agriculture biologique, éclairage économe en énergie, toilettes sèches...).
- **On supprime le jetable, on mise sur les ressources renouvelables**, on promeut le recyclé. On évite les objets promotionnels et autres gadgets !
- **On met en place un système** de gobelets réutilisables et consignés.
- **On installe des conteneurs de collecte sélective et de tri des déchets** et on s'assure que les déchets triés soient effectivement valorisés/recyclés.
- **On communique sur la démarche effectuée et on sensibilise les participants** et intervenants afin qu'ils aient les bons réflexes (tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...).
- **On dresse un bilan après l'évènement** et on en tire des pistes d'amélioration pour le futur.
- **On pose des conditions environnementales aux évènements que l'on subventionne** (suppression des produits jetables, mise en place d'équipement de tri des déchets, nettoyage du site...).

chiffres
clés

%



+ de 100 000

manifestations professionnelles, sportives
et culturelles sont organisées chaque année.

(ADEME)



Ils le font déjà !



**Ville de
Nouvelle-
Aquitaine**
76 000
habitants

Accompagner les organisateurs d'événements dans une démarche d'exemplarité en mettant à leur disposition un outil pratique et concret sous forme d'une charte traitant notamment du tri sélectif des déchets, de l'incitation aux déplacements doux, de l'accessibilité à tous...

La ville s'engage en retour, auprès des organisateurs qui choisissent cette démarche, à des actions de conseils et au prêt gratuit de matériel favorisant l'éco-responsabilité, comme des arceaux et une signalétique de tri, des gobelets réutilisables, des cendriers de table, des kits de communication, des racks à vélo...



**Grosse
collectivité
d'Occitanie**
475 000
habitants

Mise en place d'une éco-conditionnalité pour l'organisation des manifestations rassemblant plus de 1 000 personnes.

Les exigences de la notice d'éco-responsabilité mise à disposition par la collectivité traitent du respect des riverains, de la diminution de la consommation de papier, de la promotion des déplacements et transports en commun, du tri des déchets, de la réduction des nuisances sonores... Pour les manifestations de moins de 1 000 personnes, la démarche reste volontaire mais recommandée.



**Petite
commune du
Grand-Est**
13 000
habitants

Organisation d'un marché de Noël de la seconde vie : tous les artisans exposants proposent ainsi des produits, idées cadeaux, décorations, prêt à porter... réalisés à partir de matériaux recyclés.

Mais le marché de Noël va bien au delà : la décoration du site est conçue par des bénévoles à l'aide de matières recyclées, la restauration prône les produits locaux et les animations sont toutes en rapport avec le recyclage et/ou l'anti gaspillage... le tout dans un esprit très artistique !



3/4

**de l'impact climatique
d'un festival** est du au
transport des festivaliers.

(EnERis)

Une manifestation de 5 000 personnes génère

2,5 tonnes

de déchets, consomme 1 000 kWh d'énergie
et 500 kg de papier.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Formaliser une charte de critères à appliquer pour les événements** organisés par mon territoire, intégrant la prévention et le tri des déchets ainsi que la promotion des transports les plus doux.
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité** pour autoriser ou soutenir toute manifestation festive, sportive, culturelle ou professionnelle.
- Proposer des facilités pour organiser des manifestations éco-responsables** : location de vaisselle, tickets de bus à tarif préférentiel, navettes électriques...



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr



Former

les jeunes à
l'éco-citoyenneté



Pourquoi est-il important de sensibiliser les jeunes aux bons gestes ?

Les jeunes jouent un rôle capital dans l'évolution de notre société et particulièrement en matière d'environnement. De plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et à la question climatique, les enfants et les adolescents sont les meilleurs ambassadeurs des bons gestes pour la planète.

Il n'est pourtant pas toujours aisé de mobiliser les jeunes sur des thématiques qui peuvent leur apparaître techniques, comme celle du changement climatique. À travers ses actions sur les écoles, en lien avec l'équipe enseignante, et sur la vie extra-scolaire, avec les centres de loisirs et d'animation, la collectivité a un levier d'action essentiel pour impliquer les plus jeunes dans sa politique environnementale et former de futurs éco-citoyens.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **Dans les écoles et centres de loisirs** : on rénove ou on construit des bâtiments performants sur le plan énergétique, qui conservent la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été, agréables à vivre avec de la végétalisation, des espaces aérés ne nécessitant pas de climatisation. On pense aux énergies renouvelables pour fournir l'eau chaude (solaire), le chauffage (géothermie, bois) ou l'électricité (panneaux solaires). On implique les jeunes dans les choix structurants autour du bâtiment.
- **Dans les cantines** : on lutte contre le gaspillage alimentaire. On mobilise un employé du territoire à la sensibilisation des enfants et la mise en place d'actions concrètes comme la pesée des déchets après le service. On invite les producteurs à venir rencontrer les enfants pour expliquer comment ils ont produit les aliments servis à la cantine. Si on a de l'espace, on installe un composteur et on associe les jeunes à son entretien. On fournit un espace à l'école ou au centre d'animation pour mettre en place un potager pédagogique.
- **Pour les événements** (fête de l'école, compétition sportive, spectacle de fin d'année...), **on se donne un objectif « zéro déchets »** : on utilise de la vaisselle réutilisable, on organise le tri des déchets, on réalise de la déco à partir de matériaux récupérés.
- On met en place un **conseil municipal des jeunes**, dans lequel siège un représentant de chaque classe, élu par ses pairs, à partir du CM1. On propose une commission dédiée au climat et on attribue un petit budget pour la réalisation d'actions dans le territoire en lien avec la gestion des déchets, la mobilité, le cadre de vie, l'éco-citoyenneté.
- On travaille avec l'équipe éducative et les parents à **une mobilité plus douce** aux abords des lieux qui accueillent des enfants : zone de circulation apaisée, voire interdiction de passage des voitures aux abords immédiats. On met en place d'un pédibus (ramassage scolaire pédestre), on crée des itinéraires cyclables sécurisés...
- **On associe également les employés municipaux à la sensibilisation des jeunes** : les policiers municipaux les forment à la pratique du vélo et aux règles de la sécurité des piétons ; les agents en charge de la propreté les informent sur le tri des déchets et la consommation responsable, la biodiversité pour ceux en charge des espaces verts.

chiffres
clés

%

70 %

des moins de 30 ans estiment qu'en raison du réchauffement climatique « **les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles dans une cinquantaine d'années** » (64 % pour le reste de la population).

(ADEME)





Ils le font déjà !



Quartier parisien

237 000 habitants

La Mairie a associé, dans un projet de reconstruction d'une école devenue vieillissante, l'équipe enseignante et les élèves.

Les éco-délégués, impliqués dans la gouvernance du projet, ont été associés à toutes les étapes, de la réflexion jusqu'au choix des architectes. L'établissement a été l'une des premières écoles labellisées basse consommation de la ville, la végétation y tient une place majeure, avec des plantations sur la toiture, des façades végétalisées et un vaste jardin pédagogique qui fournit la cantine en fruits et légumes frais tout au long de l'année.



Ville moyenne d'Auvergne-Rhône-Alpes

12 735 habitants

Accompagnement des enseignants et élèves d'une école primaire située dans un espace naturel boisé dans leur projet de découverte de leur environnement local, en les aidant à aménager des espaces verts pour accueillir oiseaux, insectes et petits animaux et en les informant sur la biodiversité dans leur ville.

En s'appropriant leurs espaces verts, les enfants y accordent davantage d'attention et de soins. Le projet trouve même un écho au-delà des bâtiments scolaires, puisqu'il s'inscrit dans une dynamique de reverdissement et de fleurissement de la commune.



Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine

39 116 habitants

Mobilisation des écoles maternelles et élémentaires de son territoire dans la lutte contre le gaspillage

autour d'un programme ludique et pédagogique élaboré avec l'Éducation nationale et les structures d'éducation du territoire.

Autour du thème « Fiers d'avoir zéro gaspillage à l'école ! », les enfants de 14 classes ont mené toute l'année des recherches et des travaux en classe ainsi que des sorties de terrain pour se former au tri des déchets et aux principes de l'économie circulaire. Le point d'orgue de l'année a pris la forme d'un spectacle inter-écoles sur le thème de la réduction des déchets, suivi d'un goûter zéro gaspillage auquel plus de 400 enfants ont participé. Une exposition du travail mené a également permis aux enfants de sensibiliser leurs parents aux bons gestes anti-gaspillage.

90 %

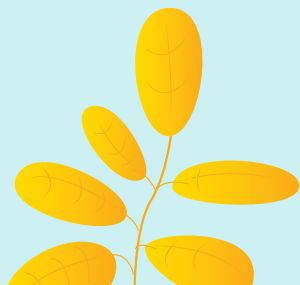
des écoles labellisées « **Éco-École** » observent une pérennisation des pratiques éco-responsables chez leurs élèves.

(Éco-École)

13 800

c'est l'équivalent en repas de la nourriture jetée sur une année pour une école primaire de 200 élèves.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Installer un conseil municipal des jeunes** et dédier un budget pour la réalisation d'actions en lien avec le climat et l'environnement.
- Inciter les écoles de mon territoire à entrer dans le programme Éco-École** qui propose une méthodologie et un accompagnement pour une mise en œuvre concrète du développement durable.
- Lancer un programme « zéro gaspillage alimentaire »** dans les cantines de mon territoire.
- Favoriser la mobilité douce** aux abords des écoles (marche, vélo...).



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr

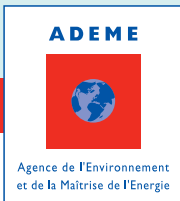





EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :
www.demain-mon-territoire.ademe.fr

Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation croissante de nos concitoyens, l'ADEME souhaite, avec le recueil « demain MON TERRITOIRE », partager des clés pour qu'élus et futurs élus puissent intégrer la dimension environnementale dans leur programme et proposer des actions concrètes pour leur territoire. Les 20 fiches de ce recueil valorisent des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme économique.

www.ademe.fr



ADÉME - Novembre 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique - Conception/Réalisation : Caractier - Illustrations : Caractier d'après pikisuperstar
Imprimé avec des encres végétales sur papier certifié PEFC par Exaprint, certifié  - 3 000 exemplaires.



010970

ISBN : 9 780201 379625



9 780201 379624